



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

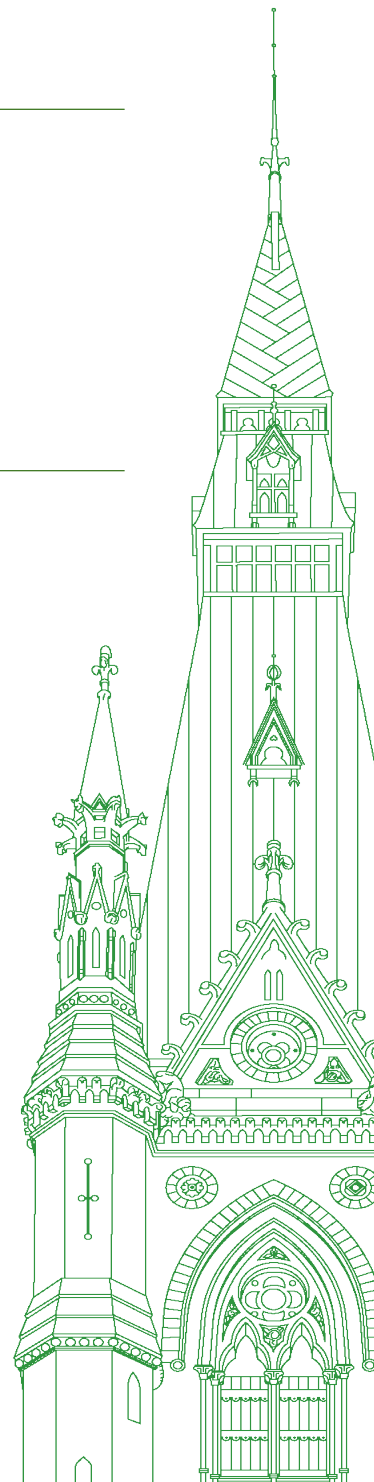
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 015

Le jeudi 27 novembre 2025

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 27 novembre 2025

• (0820)

[Français]

La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 15^e réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 18 septembre 2025, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur la prévention du suicide chez les vétérans.

[Traduction]

Avant d'accueillir les témoins, je tiens à mettre en garde les personnes qui regardent la présente vidéo.

Nous allons discuter d'expériences liées au suicide et au deuil, ce qui pourrait être traumatisant pour les personnes ayant vécu des expériences similaires. Si vous vous sentez bouleversés ou si vous avez besoin d'aide, veuillez en informer notre greffier.

Il est important que tous les témoins et les députés reconnaissent qu'il s'agit là de discussions difficiles.

À l'intention des témoins, si vous ne vous sentez pas à l'aise à un moment donné, veuillez nous en faire part. Nous pouvons suspendre la séance pour vous.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer à la réunion en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'invite les participants présents en personne à consulter les directives inscrites sur les cartes posées sur la table. Ces mesures ont été mises en place afin de prévenir les incidents acoustiques, et de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes.

[Français]

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Traduction]

Les participants qui utilisent Zoom peuvent sélectionner le canal approprié pour l'interprétation au bas de l'écran: parquet, anglais ou

français. Ceux qui se trouvent dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et sélectionner le canal souhaité.

Enfin, je rappelle que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence.

[Français]

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent d'abord lever la main. Je crois qu'aucun député ne participe à la réunion par Zoom ce matin.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

[Traduction]

À titre personnel, nous avons Mme Denise Brend,

[Français]

professeure adjointe à l'Université Laval, ainsi que M. Stephen La Salle.

Nous accueillons aussi Chloé Deraiche, directrice générale, et le lieutenant-colonel à la retraite Bruno Plourde, CD, fondateur et administrateur, tous deux de l'organisme Le Sentier - Maison de transition.

[Traduction]

Du service de police de Toronto, nous avons l'agent Aaron Dale, qui est coordonnateur du programme de bien-être destiné à des vétérans des forces armées.

Nous allons tout d'abord vous inviter à prononcer vos remarques liminaires. Vous disposez d'environ cinq minutes.

[Français]

Une fois que tous les témoins auront prononcé leur allocution, le reste de la réunion sera consacré à une période de questions et réponses avec les membres du Comité.

[Traduction]

Nous commencerons avec vous, madame Brend. Vous avez cinq minutes.

Denise M. Brend (professeure adjointe, Université Laval, à titre personnel):

Bonjour, madame la présidente, membres du Comité et tout le monde. Merci beaucoup de votre invitation.

Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère gratitude à tous les membres actifs et anciens combattants des Forces armées canadiennes pour leur service et leur sacrifice.

Je m'appelle Denise Michelle Brend. Je suis professeure à l'Université Laval, à l'École de travail social et de criminologie. Je suis travailleuse sociale et psychothérapeute et j'accompagne depuis plus de 20 ans des personnes ayant survécu à un traumatisme. Je suis également la fille d'un ancien combattant.

On m'a invitée ici pour apporter un éclairage complémentaire à celui des acteurs du système sur les questions liées aux traumatismes, à la détresse psychologique et à la santé mentale, en abordant trois thèmes.

Le premier thème concerne les mécanismes psychologiques et organisationnels qui contribuent à l'apparition de traumatismes dans des environnements très stressants. Je pense que la première chose que je voudrais aborder ici est la complexité du traumatisme. Le traumatisme ne touche pas seulement une personne. Il touche la personne et tous ses proches. Il touche les personnes qui les aident. Il touche leurs communautés. C'est quelque chose qui ne respecte ni le temps ni l'espace. C'est un phénomène très puissant.

Pour le gérer, il faut être très proactifs. Les organisations et les institutions doivent reconnaître le problème, le comprendre, prendre conscience de ce qui doit être fait et agir en conséquence, tout en veillant à ne pas traumatiser à nouveau les personnes concernées. Si nous échouons, nous risquons de commettre une trahison institutionnelle, qui aggraverait le traumatisme. La trahison institutionnelle consiste à ne pas protéger les personnes. Il s'agit d'une réponse inadéquate au préjudice subi. Elle crée les conditions qui permettent le préjudice. Elle se produit lorsque nous exerçons des représailles et infligeons des sanctions aux personnes qui demandent de l'aide parce qu'elles ont subi un préjudice, ou lorsque nous faisons passer les priorités institutionnelles avant le bien-être des personnes. Je pense qu'il est très facile de comprendre comment le fait de vivre ces situations rendrait en fait le rétablissement des survivants de traumatismes beaucoup plus difficile.

Le deuxième thème concerne les répercussions de la détresse chronique sur la santé mentale, la résilience et les comportements suicidaires. Si l'on considère la détresse chronique comme un état d'anxiété, de chagrin, de douleur ou de colère extrêmes, elle peut constituer un facteur de risque de traumatisme. Elle peut également être un symptôme de traumatisme, et elle peut enraciner et amplifier davantage le traumatisme.

Une chose importante que je veux dire à propos de la résilience, c'est que nous avons vraiment changé, adapté et élargi notre conception de la résilience. Dans le passé, elle était considérée comme une capacité individuelle. Nous comprenons aujourd'hui que la capacité individuelle ne représente en réalité qu'une très petite partie de la résilience. Ce qui importe davantage, c'est le contexte et le soutien dont bénéficie l'individu. Nous ne pouvons pas être résilients si nous nous trouvons dans une situation où nous subissons davantage de préjudices ou de trahisons. Nous devons nous intéresser aux individus, aux collectivités, aux institutions et à la société.

La relation dose-réponse est claire: plus la détresse psychologique augmente, plus le nombre de suicides accomplis augmente. Dans l'armée, nous constatons souvent une détresse morale ou une blessure morale. Ce phénomène est également lié de manière avérée à une augmentation du risque de suicide. Ce sont des questions

que nous voulons régler, et l'examen de la trahison institutionnelle peut être un moyen efficace d'y parvenir.

Le troisième thème est que les pratiques exemplaires d'intervention et de soutien psychosocial reposent sur des approches sensibles aux traumatismes. Les approches sensibles aux traumatismes signifient essentiellement que nous ne nous intéressons pas uniquement au service que nous fournissons. Nous examinons l'ensemble du réseau qui fournit ce service, depuis les gouvernements jusqu'aux politiques en passant par l'environnement physique. Cette évaluation est continue, et elle est menée avec les intervenants du système.

Je n'ai pas d'autres recommandations à vous faire concernant les interventions. J'ai examiné les mémoires que vous avez reçus, et je pense que vous avez entendu d'excellents témoignages. Je poserais les questions suivantes. Pour le soutien psychosocial, comment pouvons-nous promouvoir le bien-être plutôt que d'essayer de traiter un problème? Comment pouvons-nous tirer parti des forces et de l'expertise de la communauté des anciens combattants pour développer de manière transparente et conjointe des occasions non pathologisantes, pertinentes sur le plan personnel — culturel, historique et identitaire —, afin de renforcer la fierté, la confiance, le sentiment d'appartenance et la compréhension de leur vie après la transition hors de l'armée?

La bonne nouvelle, c'est que lorsque l'on essaie de réduire les traumatismes grâce à des systèmes sensibles aux traumatismes, on réduit également la détresse. Les approches sensibles aux traumatismes sont plus efficaces que le simple traitement des traumatismes.

En conclusion, je tiens à féliciter le ministère des Anciens Combattants pour avoir fait preuve de courage institutionnel, pour s'être engagé à rechercher la vérité et à agir de manière morale malgré les désagréments, les risques et les coûts à court terme, et pour avoir continué à s'engager à améliorer la vie des anciens combattants.

Merci beaucoup.

● (0825)

La présidente: Merci beaucoup, madame Brend.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur La Salle.

Vous avez la parole. Merci beaucoup.

Stephen La Salle (à titre personnel): Bonjour, madame la présidente et membres du Comité.

Je m'appelle Stephen La Salle. J'ai fièrement servi pendant 12 ans en tant que réserviste au sein du groupe de soutien des cadets et des rangers juniors canadiens, d'abord en tant qu'officier du Cadre des instructeurs de cadets, puis en tant que représentant des affaires publiques d'unité auprès de l'unité régionale de soutien aux cadets, Centre, à la BFC Borden.

En 2018, une blessure survenue à l'entraînement m'a causé de graves lésions ligamentaires et un syndrome douloureux régional complexe, l'une des affections les plus douloureuses qui soient. Malgré des traitements intensifs, mon état s'est détérioré et, à l'été 2021, j'étais cloué au lit.

J'étais alors dans un état d'esprit très sombre. Je me sentais comme un fardeau pour tout le monde, en particulier pour ma famille. J'avais perdu mon identité en tant que membre des Forces armées canadiennes ainsi que mon indépendance en tant qu'individu. Je souffrais de cauchemars et d'insomnie. J'étais épuisé mentalement et physiquement et je n'avais guère envie de continuer à avancer dans la vie.

Ce qui m'a permis de tenir bon et m'a empêché de céder à la noirceur, c'est ma famille, en particulier mes deux fils, Evan et Nathan, ainsi que le soutien formidable de ma thérapeute Ashley Fader, d'une ergothérapeute nommée Julie Geronimo et de la clinique spécialisée dans les traumatismes liés au stress opérationnel de London, en Ontario.

Une amputation sous le genou effectuée en octobre 2021 a ralenti la progression, mais des lésions nerveuses inopérables m'empêchent d'utiliser une prothèse. Aujourd'hui, comme vous pouvez le voir, je me déplace en fauteuil roulant.

Les traumatismes physiques et psychologiques liés à mes blessures, combinés à mon expérience militaire, m'ont valu un diagnostic de syndrome de stress post-traumatique complexe et m'obligent à lutter quotidiennement pour ma santé mentale. Mais voici la dure réalité: mon plus grand défi après ma libération n'était pas lié à mes blessures, mais plutôt à mes démarches auprès d'Anciens Combattants Canada. Les retards et les refus de la bureaucratie ont aggravé mes problèmes de santé mentale à tel point qu'à un moment donné, ma thérapeute m'a recommandé de limiter mes contacts avec le ministère à certains moments de la semaine en raison du stress accru que cela me causait.

Voici quelques exemples.

Quelques jours avant ma libération, j'ai été informé que mon « problème de santé approuvé » n'était plus valide, car le membre blessé n'existait plus et que, par conséquent, je n'aurais droit à aucun revenu tant que mon amputation n'aurait pas été reconnue comme un problème de santé approuvé. Ce processus aurait pu prendre jusqu'à un an si la Légion royale canadienne n'était pas intervenue pour défendre ma cause.

Une grue permettant de soulever mon fauteuil roulant à l'arrière de mon camion a été approuvée, mais la cabine de protection destinée à protéger le fauteuil roulant des intempéries a été considérée comme un accessoire.

Il a fallu plus de deux ans pour obtenir l'autorisation de modifier une salle de bain afin que je puisse prendre ma douche en toute sécurité et de manière autonome, sans l'aide d'un préposé aux services de soutien à la personne.

Malheureusement, il ne s'agit pas d'incidents isolés. Ils représentent des obstacles systématiques qui érodent la confiance et poussent les anciens combattants au désespoir. Lorsque les prestations sont retardées ou refusées, la qualité de vie en pâtit et le risque de suicide augmente.

J'exhorte le Comité à aider Anciens Combattants Canada à reconnaître une vérité fondamentale, à savoir que chaque retard, chaque refus et chaque obstacle inutile ne sont pas seulement des formalités administratives, mais un fardeau qui peut briser le moral d'un ancien combattant. Derrière chaque numéro de dossier se trouve une personne qui se bat pour garder espoir.

Nous avons servi notre pays avec loyauté et courage; nous ne devrions pas avoir à lutter contre le système même qui est censé nous protéger.

Je supplie le Comité de recommander les changements nécessaires pour garantir qu'aucun ancien combattant ne se sente abandonné ou poussé à bout comme je l'ai été à cause de la bureaucratie.

Merci.

• (0830)

La présidente: Merci beaucoup pour votre courage, monsieur La Salle.

Je donne maintenant la parole à Mme Deraiche.

Merci beaucoup.

[Français]

Chloé Deraiche (directrice générale, Le Sentier - Maison De Transition Inc.): Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui pour vous faire part de nos observations sur le terrain et proposer quelques recommandations.

Le Sentier est un organisme d'aide et d'hébergement pour les vétérans et les vétérane qui sont en transition vers la vie civile. Nous exerçons actuellement nos activités dans quatre points de service au Québec, dont une maison d'hébergement. Nous sommes en pleine croissance.

Je suis accompagnée aujourd'hui de mon collègue le lieutenant-colonel à la retraite Bruno Plourde. Il a servi pendant 40 ans, il a été commandant d'unité et il a été déployé de nombreuses fois, dont en Afghanistan.

Chaque jour, mon équipe et moi accueillons des hommes et des femmes qui ont servi ce pays avec honneur ainsi que leurs familles. Trop souvent, nous les accueillons au moment où ils sont le plus vulnérables, lorsqu'ils n'ont plus de repères, plus de missions et parfois plus d'espoir. Un jour, un vétéran m'a dit: « Quand je suis arrivé au Sentier, ma date de libération était le 2 juillet. J'avais tout prévu pour le 3, la corde était prête. Si je n'étais pas entré ici ce jour-là, il n'y aurait pas eu de retour en arrière. »

Le taux de suicide au sein de la communauté vétérane n'a pas diminué depuis près de 40 ans. La souffrance, elle, continue, évolue, se transforme, mais elle ne diminue pas. Pourquoi? Parce que nous sommes confrontés à un problème systémique. Il n'y a pas de suivi après la libération de leur vie militaire.

La culture organisationnelle des Forces armées canadiennes valorise la force, la résilience et l'endurance. Ce sont des qualités essentielles en contexte militaire, mais qui deviennent des obstacles lorsqu'il est temps de demander de l'aide.

Demander du soutien est encore trop souvent perçu comme un aveu de faiblesse, et cette perception, profondément ancrée, entraîne un silence dangereux. Beaucoup craignent d'être jugés, retirés du service ou libérés pour raisons médicales. D'autres pensent qu'ils ne méritent pas d'aide, vivant un sentiment d'imposteur, surtout s'ils n'ont pas été déployés.

Bruno Plourde (CD, fondateur et administrateur, Le Sentier - Maison De Transition Inc.): Le principal défi que rencontrent les vétérans en situation de crise est d'avoir accès à des services de santé physique et mentale à la suite de leur libération.

Les vétérans sont des orphelins sociaux à leur libération. Du jour au lendemain, ils n'ont plus accès aux ressources de soutien, notamment des médecins. Ils restent en attente pendant des mois d'une assignation à un médecin dans le réseau civil.

Les troubles, principalement de santé mentale, qui étaient sous-jacents au moment de leur libération, vont se manifester à un moment donné. Lorsque la situation se dégrade, les vétérans et les vétéranes sont sans soutien ou sans ressources pour les soutenir.

Le personnel du système de santé provincial ne connaît pas les procédures administratives d'Anciens combattants Canada. Il est déjà débordé par l'administration, ce qui fait que les médecins civils vont même devoir refuser de remplir des documents à cause de leur complexité, même si on leur offre une rémunération.

Au Québec, il n'existe pas, à ma connaissance, de mécanisme d'identification des vétérans et des vétéranes à l'intérieur du système de santé. Ceux-ci ne sont donc pas traités selon une vision d'ensemble de leur état de santé, ce qui fait qu'ils ne reçoivent pas les soins propres à leur situation.

Le désengagement d'Anciens combattants Canada dans l'offre de services de santé de première ligne au cours des dernières années renforce la perception que les vétérans sont laissés sans soutien direct et qu'il y a une perte d'expertise en matière de traitement des problèmes de santé propres à la communauté vétérane en raison de la disparition de ces services à l'interne.

Voici quelques faits que j'apporte à votre réflexion.

Les Forces armées canadiennes et Anciens combattants Canada n'ont pas de système en place pour effectuer entre eux un transfert de dossiers médicaux. Le vétéran doit donc faire une demande d'accès à l'information pour accéder à son propre dossier, lequel sera transféré à un autre organisme fédéral.

Les services de transition des Forces canadiennes ont pour mandat de soutenir les vétérans jusqu'à leur libération. Par la suite, c'est la communauté qui prend le relais.

Anciens combattants Canada n'offre pas non plus de services de soutien de façon proactive. Le vétéran doit courir après ces services.

Il n'y a aucun mécanisme de transfert de dossiers entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Anciens combattants Canada offre des services aux vétérans, mais la clé pour y avoir accès est dans les mains d'une personne qui ne sait même pas qu'elle a cette clé dans son trousseau, et c'est le médecin. Le vétéran doit partir en quête de cette clé, parfois en mettant en péril sa santé, et même sa vie.

Pendant le processus, c'est le moment où les vétérans ou les vétéranes sont le plus vulnérables. Ils doivent prendre des décisions ou rédiger des documents qui auront des répercussions importantes sur leur vie.

On ne peut pas non plus en vouloir aux répondants et aux gestionnaires de première ligne d'Anciens combattants Canada. Ils font de leur mieux, compte tenu de la formation, de l'autonomie et du soutien qu'ils ont de la part de leur organisation. On parle de processus, de processus et encore de processus.

Enfin, nous sommes convaincus que, pour réduire les idéations suicidaires, il y a juste la prévention et le travail d'équipe de proxi-

mité qui fonctionnent. Ce n'est pas *cool*, ce n'est pas photogénique, ça n'apporte pas de clic et ce n'est pas bon pour les statistiques, parce qu'on ne peut pas comptabiliser le succès de la prévention, parce qu'il n'est rien arrivé. C'est la première fois qu'il n'est rien arrivé, alors c'est bon.

Partout, c'est difficile, c'est complexe. Comme pour l'itinérance, la santé mentale et les autres défis auxquels doivent faire face les vétérans, la prévention, ça sauve des vies.

Tout ce que nous demandons, c'est de la cohérence, un peu d'honneur, un peu d'humanité et, surtout, du respect.

Parlons moins, agissons mieux ensemble.

Merci.

● (0835)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Plourde et madame Deraiche.

Monsieur Plourde, nous vous remercions du service que vous avez rendu au Canada.

[Traduction]

J'invite maintenant l'agent Dale à prendre la parole. Vous avez cinq minutes.

Aaron Dale (coordonnateur de programme, Programme d'aide aux vétérans, Toronto Police Service): Madame la présidente, député Richards et membres du Comité, merci d'être ici aujourd'hui.

Je m'appelle Aaron Dale. Je suis un agent du service de police de Toronto. Auparavant, j'ai servi pendant 16 ans dans les Forces armées canadiennes, dans la Réserve et dans les forces d'opérations spéciales. En 2018, ma transition hors de l'armée a été beaucoup plus difficile que je ne l'avais prévu. La culture militaire enseigne à endurer la douleur, à ne jamais abandonner et à faire passer l'équipe avant tout. Ces caractéristiques vous permettent de rester en vie pendant votre service, mais elles peuvent devenir des obstacles lorsque vous cherchez ensuite de l'aide pour vous-même.

Je n'avais pas réalisé que j'avais besoin d'aide jusqu'à ce qu'un ami proche me le fasse remarquer. Lorsque j'ai finalement demandé de l'aide, Anciens Combattants Canada, la Légion et le soutien de mes pairs ont tous joué un rôle essentiel dans mon rétablissement.

Une fois devenu policier, j'ai commencé à reconnaître d'anciens combattants à Toronto qui étaient suicidaires, sans abri et en situation de crise. Ensemble, l'agent Jeremy Burns et moi-même avons mis sur pied le programme de bien-être des anciens combattants. Il s'agit d'une initiative de police communautaire qui réunit des intervenants clés — tels que le ministère des Anciens Combattants, la Légion, le ministère de la Défense nationale, la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada, la clinique PHNX PSYCH, Mediatwist, le directeur général, Recherche et analyse en matière de recherche militaire, et bien d'autres — dans le but de soutenir d'anciens combattants en situation de crise.

Nous avons mis au point une formation spécialisée qui enseigne aux premiers intervenants comment identifier un ancien combattant, comprendre les difficultés liées à son service, reconnaître les signes de suicidalité et de crise, établir un lien empathique afin de désamorcer la crise en toute sécurité, inciter l'ancien combattant à accepter de l'aide dans ce moment critique, puis le mettre directement en contact avec les services d'Anciens Combattants Canada, de la Légion et du Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel.

Ces services existent déjà et sont très efficaces, mais pour un ancien combattant en difficulté, il peut être très difficile de demander de l'aide, de s'y retrouver dans les programmes disponibles ou de faire confiance aux institutions après son service. C'est pourquoi le programme existe: nous formons les premiers intervenants à surmonter ces obstacles grâce à leur compassion, leur capacité de négociation et leur influence. Les premiers intervenants sont particulièrement bien placés pour servir de relais entre un ancien combattant en crise et les organisations qui peuvent véritablement lui sauver la vie, comme elles ont sauvé la mienne.

Le programme a connu une croissance rapide parce que les Canadiens veulent aider et qu'ils veulent aider les anciens combattants. À ce jour, nous avons formé environ 22 000 premiers intervenants dans 150 organismes différents. Le formulaire d'aiguillage des anciens combattants en situation de crise a été adopté par plusieurs services de police. La Gendarmerie royale du Canada l'utilise pour soutenir d'anciens policiers qui sont également en difficulté. Surtout, le programme a permis de désamorcer des situations et d'aiguiller environ 250 anciens combattants directement vers Anciens Combattants Canada, la Légion et le Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel, qui leur ont ensuite offert tout leur soutien. Ces résultats ne sont pas théoriques; ils sont vécus, concrets, éprouvés et reproductibles.

Mes recommandations au Comité sont assez simples.

Premièrement, nous demandons au gouvernement de faire montre de leadership et de soutien en faisant en sorte que tous les ambulanciers, pompiers, agents pénitentiaires et policiers aient les compétences nécessaires pour reconnaître un ancien combattant en situation de crise, établir un contact avec compassion, désamorcer la situation, puis proposer sur-le-champ un aiguillage volontaire afin qu'il puisse recevoir une aide immédiate. À l'heure actuelle, seuls les policiers peuvent proposer cet aiguillage volontaire, mais l'étendre à tous les premiers intervenants est une solution peu coûteuse, éprouvée et applicable à l'échelle nationale, qui a déjà permis de sauver des vies.

Deuxièmement, le service national d'écoute téléphonique 988 dédié à la prévention du suicide devrait comporter une option réservée aux anciens combattants. Cela permettrait à un ancien combattant d'être immédiatement mis en relation avec un intervenant spécialisé qui le comprend, comprend sa culture et connaît les aides disponibles.

Troisièmement, nous sollicitons le soutien du gouvernement fédéral afin d'adapter et de mettre en œuvre le programme auprès de tous les prestataires de soins de santé au Canada. En partenariat avec l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans et d'autres intervenants nationaux, nous avons déjà jeté les bases pour créer un programme d'études officiel qui permettra à tous les professionnels de la santé de reconnaître les anciens combattants, de comprendre les problèmes liés à leur service et de répondre à leurs besoins médicaux complexes.

Chacune de ces recommandations est très réaliste et abordable, et comble les lacunes du système en matière de réponse au risque élevé de suicide. Nous connaissons déjà le coût de l'inaction. Aux États-Unis, la plupart des anciens combattants qui se suicident ne bénéficient d'aucun suivi médical, et nous ne pouvons pas laisser cela se produire ici. Le programme est déjà en cours d'adaptation à l'étranger, notamment aux États-Unis, en Australie et en Ukraine, ainsi que pour les réseaux policiers mondiaux, comme l'Association internationale des chefs de police et les 196 pays membres d'Interpol.

Avec le soutien du gouvernement fédéral, le Canada peut contribuer à définir les normes de l'OTAN et des Nations unies en matière de soins offerts aux anciens combattants après un conflit, tout en demeurant déterminé à tirer les leçons des succès et des échecs de tous nos partenaires internationaux.

Soutenir les anciens combattants n'est pas seulement une responsabilité sociale, c'est aussi un investissement stratégique dans la défense nationale du Canada et dans la capacité opérationnelle de nos alliés. Cela montre à tous les combattants canadiens, passés, présents et futurs, que le Canada les soutiendra après la fin de leur service.

• (0840)

On demande aux militaires de risquer leur vie, et on continuera à le faire. En contrepartie, nous devons veiller à ce qu'aucun ancien combattant ne soit laissé pour compte et à ce que ceux qui souffrent de traumatismes liés au service se voient offrir, sans hésitation et sans faille, les meilleurs soins possibles.

Les décisions que vous prendrez à la suite de la présente étude sauveront des vies: celles d'anciens combattants, de premiers intervenants et de Canadiens, autant de personnes qui sont aux prises avec des idées suicidaires.

Merci de votre attention, et merci au Service de police de Toronto et à toute l'équipe qui a rendu cela possible chez nous.

La présidente: Merci beaucoup, agent Dale. Je vous remercie d'être ici, et je vous remercie sincèrement pour votre service, monsieur.

Nous commencerons avec M. Richards. Vous avez six minutes.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Merci.

J'ai beaucoup de questions. Tout d'abord, à tous les anciens combattants qui sont parmi nous, merci pour votre service.

Je vais commencer par vous, monsieur La Salle.

Nous avons entendu, dans votre témoignage ce matin, quelque chose que nous ne devrions jamais entendre. La plus grande source de stress et de traumatisme pour vous a été d'avoir affaire à l'organisation dont le mandat consiste à vous aider.

Vous avez évoqué certaines des difficultés que vous avez rencontrées pour obtenir l'aide dont vous aviez besoin auprès du ministère des Anciens Combattants. Cette situation a-t-elle été résolue et, si oui, combien de temps a-t-il fallu pour la résoudre?

Stephen La Salle: Dans l'ensemble, la situation a été résolue. Il a fallu beaucoup de ténacité de ma part, de la part de l'ergothérapie et de l'équipe. Au début, ce sont vraiment des organisations extérieures qui ont milité en ma faveur et ont fait pression.

Blake Richards: Il semble que, souvent, ceux qui réussissent le doivent à des organisations extérieures ou à un autre vétéran qui vient leur faire part de son expérience.

Quel genre de message pensez-vous que cela envoie aux autres anciens combattants qui se doutent qu'ils ont besoin d'aide? Quel genre de réticence pensez-vous que cela crée chez eux à l'idée de s'adresser au ministère des Anciens Combattants lorsqu'ils entendent des histoires comme la vôtre?

Stephen La Salle: Je pense que souvent, les anciens combattants veulent simplement renoncer. D'après mes discussions avec d'autres anciens combattants, je dirais que c'est ce qu'ils pensent: il est plus facile de renoncer que de traiter avec le système, et c'est ce que le système attend de nous.

Blake Richards: Oui. Tout ce que j'ai à dire, c'est que j'espère que nous pourrions changer les choses. J'espère que la présente étude sera le point de départ de ces changements.

Je sais qu'il n'a pas été facile pour vous de venir nous raconter vos expériences et votre histoire. Je vous remercie donc d'avoir eu le courage de le faire. Espérons que cela changera les choses pour d'autres personnes.

Je vais maintenant m'adresser à Mme Deraiche.

La période de transition, pendant laquelle un vétéran passe à la vie civile et quitte l'armée, est, à mon avis, une étape cruciale et importante qui déterminera son avenir.

Pensez-vous que si le gouvernement faisait un meilleur travail en ce qui concerne la transition, moins d'anciens combattants se retrouveraient en situation de crise?

• (0845)

[Français]

Chloé Deraiche: Je pense effectivement qu'il faut rendre le processus de transition vers la vie civile après le service militaire plus humain. Je pense que le témoignage de M. La Salle est extrêmement pertinent. Cela correspond à ce que nous voyons au quotidien dans nos bureaux.

D'ailleurs, nous offrons de l'aide administrative, parce que, pour les vétérans et les vétéranes qui viennent dans nos bureaux, juste le fait de recevoir un courriel d'Anciens Combattants Canada déclenche souvent énormément de stress avant même de l'avoir ouvert.

J'ai régulièrement entendu le discours qu'on vient d'entendre sur le fait qu'on préfère laisser tomber les prestations auxquelles on a droit parce qu'il est trop laborieux de les demander.

Des vétérans dorment dans leur voiture pendant des années. Quand on va bien, c'est déjà difficile de remplir toutes sortes de formulaires et d'avoir accès à un médecin pour remplir le formulaire rose, bleu ou jaune. En revanche, quand on ne va pas bien, c'est comme dans *Les douze travaux d'Astérix*. C'est vraiment la réalité des vétérans et des vétéranes. C'est là que des organismes comme le nôtre viennent s'inscrire pour compléter ce qui existe déjà.

Selon nous, il faut faire partie de la solution. Effectivement, je pense qu'il faut changer quelque chose dans le processus de libération pour qu'il y ait un continuum de services vers la fin du service militaire et après. Il faut éviter la « procédurite » et le fait que des personnes qui ont déjà des défis en matière de santé mentale sont pris dans des processus qui font augmenter leur stress.

[Traduction]

Blake Richards: Je pourrais résumer cela en disant qu'il faut moins de procédures et un peu plus d'humanisation, en veillant à ce que les organisations qui sont censées aider puissent réellement aider, au lieu qu'on ait à se débattre avec l'administration et la bureaucratie. Est-ce que ce résumé est juste? D'accord.

Je vais vous poser une question à ce sujet, monsieur Dale. On entend souvent dire qu'il est nécessaire que les anciens combattants s'entraident entre eux. Votre programme en est un exemple. Même s'il ne s'agit pas directement d'entraide entre pairs, il s'agit certainement d'entraide entre anciens combattants.

Je veux connaître votre avis sur l'importance que vous accordez à la capacité des anciens combattants à aider d'autres anciens combattants, en veillant à ce que ces possibilités de soutien par les pairs, au niveau local ou communautaire, existent.

Cst Aaron Dale: L'avantage du soutien par les pairs réside dans le fait que la personne a vécu les mêmes expériences. L'intérêt majeur de notre programme est qu'il enseigne à d'autres policiers, qui ne connaissent rien à l'armée, ce qu'est la culture militaire et la nature des difficultés rencontrées, afin qu'ils puissent faire preuve d'empathie. L'empathie est un élément clé des négociations, qui pourrait être utilisé de manière plus générale.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Dale.

C'est maintenant au tour de Mme Auguste.

[Français]

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les vétérans qui sont avec nous. Je les remercie aussi du service qu'ils ont rendu au pays.

Madame Deraiche, M. Plourde a parlé de l'importance de la prévention. Il a dit qu'investir dans la prévention serait vraiment la chose à faire.

Pouvez-vous nous parler des méthodes les plus pertinentes que vous utilisez à la maison de transition du Sentier, qui améliorent les conditions de vie des vétérans?

Chloé Deraiche: Le fait de pouvoir s'adresser à des êtres humains en personne peut déjà avoir un effet positif pour les vétérans et les vétéranes qui ont besoin de services. Le fait de pouvoir se présenter à nos bureaux change déjà les choses.

Nous disposons évidemment d'une équipe multidisciplinaire, formée de spécialistes en travail social, en criminologie, en éducation spécialisée et en sexologie, entre autres choses. Nous sommes disponibles également en mode virtuel. Nos méthodes d'intervention sont diversifiées.

Nous avons plusieurs points de service, dont une maison d'hébergement destinée aux vétérans et aux vétéranes avec ou sans enfant, à précarité résidentielle ou en situation d'itinérance. Nous avons une ferme, et nous travaillons aussi avec les chevaux grâce à notre partenaire, Équi-Sens, qui offre des services d'intervention avec les chevaux. Nous utilisons également d'autres moyens, comme la musique, ce que les gens aiment beaucoup, en offrant notamment des cours de guitare et de piano. Nous avons aussi recours aux arts créatifs, aux modèles à coller, au yoga, et ainsi de suite.

Je pense qu'il est important d'utiliser des moyens d'intervention diversifiés. Le fait d'en avoir le plus possible fait partie de notre philosophie. Nous essayons aussi beaucoup de travailler par et pour la communauté des vétérans. Des projets ponctuels se développent aussi selon la volonté de chacun.

Nous faisons beaucoup de bénévolat d'intégration, car les vétérans et les vétéranes ont besoin de se sentir encore utiles, d'avoir l'impression qu'ils peuvent servir à nouveau. Toutefois, comme il n'est pas possible pour eux de s'engager dans un travail à temps plein en raison de certains problèmes de santé, ils donnent quelques heures de leur temps, reprennent une routine, brisent l'isolement et se sentent à nouveau utiles. Nous utilisons donc beaucoup d'approches.

• (0850)

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

Monsieur Plourde, étant donné votre statut unique, en quelque sorte, si vous aviez une recommandation à faire sur la prévention du suicide qui fonctionne très bien, quelle serait-elle?

Bruno Plourde: Je dirais que ce serait d'offrir des services d'écoute en personne. C'est bien d'avoir une ligne 1 800 consacrée à la prévention du suicide, car il peut y avoir au bout du fil des gens qui sont formés. Toutefois, je ne sais pas comment on peut voir au téléphone si quelqu'un a des idées suicidaires. Pour ma part, j'en suis incapable. C'est la même chose pour le clavardage.

La prévention commence par le fait de donner accès à un visage humain. Il faut tenir des rencontres avec des équipes d'anciens combattants, par exemple. Dans une conversation téléphonique, la personne dira toujours que tout va bien, parce qu'elle ne veut pas commencer à raconter son histoire au téléphone.

La rencontre en personne demande plus d'efforts et d'énergie, mais, comme je l'ai mentionné tantôt, elle sauve des vies. Au-delà des processus, l'humain va toujours sauver des vies.

Tatiana Auguste: Merci beaucoup, monsieur Plourde.

Madame Deraiche et monsieur Plourde, si vous aviez une recommandation prioritaire à faire au Comité dans le cadre de cette étude, laquelle serait-elle?

Chloé Deraiche: Ce serait que les institutions et les organismes communautaires se parlent. Il faudrait mettre en place un mécanisme pour faire en sorte qu'ils travaillent ensemble. En ce moment, chacun a un morceau de casse-tête. Cependant, il faut mettre tous ces morceaux ensemble. Il s'agirait donc de nous donner les moyens de travailler ensemble.

Un processus de suivi après le service militaire devrait être obligatoire et systématique. Les problèmes se manifestent souvent après le service militaire. Au moment de la libération, des choses ne sont peut-être pas bien établies. Par la suite, au quotidien, des problèmes émergent. Or, on ne fait pas toujours tout de suite le lien avec le service militaire. Dans ce contexte, avoir un suivi qui dure dans le temps, ce serait vraiment important.

Bruno Plourde: Comme Mme Deraiche l'a mentionné, il faudrait un continuum de soins. Le vétéran ou la vétérane a à passer par la bureaucratie pour avoir son propre dossier médical et le transporter. Vu la quantité de formulaires que l'on nous fait remplir, je ne peux pas croire que Postes Canada ne pourrait pas régler une partie du problème en instaurant un avis de confidentialité pour que ça passe d'une institution à une autre à l'intérieur du gouvernement

fédéral et dans tout le pays. En raison des prérogatives qui lui sont accordées, le Comité pourrait faire quelque chose.

Je ne comprends juste pas pourquoi on n'est pas capable, en 2025, de faire passer un dossier médical d'un ministère à un autre pour qu'Anciens Combattants Canada soit proactif quand il y a des risques. Si la personne est à risque dans l'armée, le lendemain matin, elle n'est plus à risque pour personne. *What the...*

Il faut remettre un peu de bon sens et d'humanité dans la situation. Il faut qu'on trouve une boîte noire quelque part.

Tatiana Auguste: Merci beaucoup de votre réponse.

Pourriez-vous me parler un peu de l'aspect communautaire et de l'aide par les pairs, dont vous parliez un peu plus tôt?

Chloé Deraiche: L'aspect communautaire, c'est le fait de travailler ensemble, de se retrousser les manches et de travailler avec nos partenaires sur le terrain, c'est-à-dire les organismes communautaires et les institutions.

Pour moi, c'est vraiment une communauté, et il s'agit de travailler ensemble à sauver des vies. C'est vraiment ce que nous faisons.

• (0855)

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Encore une fois, pour toutes les personnes anglophones, Mme Gaudreau posera des questions en français, alors assurez-vous d'avoir vos écouteurs.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

C'est notre dixième rencontre. Je sais que beaucoup de vétérans et de vétéranes nous écoutent.

Sérieusement, quel cri du cœur faudra-t-il pour qu'on se réveille? À chaque témoignage, on parle d'oubli et du fait qu'on laisse tomber des gens. Il n'y a pas de transition. Sérieusement, sachez qu'il y a des gens qui vous comprennent. Ça prend une volonté politique.

Dans la vie, tant qu'on n'est pas touché directement par un problème, le meilleur moyen, c'est de ne pas le voir. L'itinérance, on ne veut pas la voir. On ne veut pas dire bonjour à quelqu'un qui est dans la rue. C'est peut-être un vétéran. On part de loin.

Moi, je suis nouvelle au Comité. Ça me jette à terre de constater qu'on va augmenter le budget pour la défense nationale. D'accord, il y a peut-être de bonnes raisons dans la conjoncture, mais on ne consolide même pas notre base.

De mon côté, j'ai compris votre message, je vous vois et je vous remercie. Je suis positive dans la vie. J'espère qu'il va y avoir un retournement de situation, non pas de 180 degrés, mais de 360 degrés. La situation actuelle n'a pas de bon sens.

Monsieur Plourde, tantôt, vous vous êtes arrêté à « *What the* », mais moi, je vais le dire: *What the fuck!* Sérieusement, c'est grave.

Monsieur Plourde et madame Deraiche, j'aimerais vous offrir les minutes qu'il me reste. Une chance que Le Sentier est là.

Que vous manque-t-il pour éviter que nos vétérans et nos vétéranes tombent en chute libre et s'assurer qu'il y a une mise en place immédiate de mesures?

J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Chloé Deraiche: Lors du dernier appel de projets d'Anciens Combattants Canada, dont l'enveloppe était de 15 millions de dollars pour trois ans, au Québec, qui est la deuxième province canadienne ayant le plus grand nombre de vétérans, environ 300 000 \$ ont été investis sur ces trois ans.

Marie-Hélène Gaudreau: Sur 15 millions de dollars, on a donc investi seulement 300 000 \$ au Québec. *Wow!*

Chloé Deraiche: Oui, et Le Sentier a reçu 233 000 \$. Je peux donc dire que nous avons donc gagné le gros lot, au Québec.

Pour aider les organismes, cela prend effectivement du financement, mais au-delà de ça, il faut nous permettre de participer à des tables rondes, entre autres choses, où nous pouvons nommer les choses, porter la voix des vétérans et des vétéranes et parler de ce que nous voyons au quotidien. Il est très important d'avoir ces espaces et de faire changer les choses. Je ne pense pas que cela demande des plans d'action en 10 couleurs. Il suffit de s'assurer d'avoir des mécanismes fluides et de travailler en partenariat avec les organismes.

Par exemple, la semaine passée, nous avons eu la chance d'aller présenter nos services à l'unité régionale du Québec du Groupe de transition des Forces armées canadiennes. Tous les employés étaient là. C'était la première fois que cela se faisait.

C'est sûr qu'on voit de petits changements, mais c'est tellement minime par rapport aux besoins. Nous avons dû remplir des formulaires juste pour être reconnus comme organisme communautaire afin que les gestionnaires de cas aient le droit de diriger les vétérans et les vétéranes vers notre organisme. Cela montre que la « procédure » prend beaucoup plus de place que l'être humain.

Selon moi, il est important de rendre le processus plus fluide, plus facile, moins bureaucratique et beaucoup plus humain. Il faut créer un espace d'écoute, travailler ensemble et s'assurer d'avoir une vision globale de la situation.

Après leur libération, à minuit et une, ce n'est pas vrai que les vétérans n'ont plus de besoins. La mission d'Anciens Combattants Canada est d'aider les vétérans et les vétéranes, et il faut que cela s'étende dans le temps. On doit se donner les moyens de s'assurer que cela se concrétise.

Marie-Hélène Gaudreau: Il faut se le dire: l'appareil gouvernemental est un mammoth, et il ne peut pas virer sur un dix cennes. La culture est tout aussi difficile à changer. Nous voudrions tous qu'il en soit autrement, mais nous sommes pris là-dedans.

Si on voulait vraiment agir dès maintenant et qu'on vous donnait de l'aide — des vétérans voudront peut-être aussi contribuer — et tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins, quitte à quadrupler votre financement, seriez-vous capables de virer rapidement sur un dix cennes? Après cette réunion, j' imagine que vous allez recevoir des appels et constater que vous manquez de personnel.

• (0900)

Bruno Plourde: C'est possible, mais je demanderais qu'on nous donne moins d'argent et qu'on nous donne plutôt un médecin.

Marie-Hélène Gaudreau: Nous allons le mentionner dans notre rapport.

Bruno Plourde: Je parle pour le Québec, mais aussi pour l'ensemble du Canada. Nos médecins et notre système de santé sont débordés. Pourquoi un médecin verrait-il un vétéran plutôt qu'un autre citoyen qui, lui aussi, a mal? Comment doit-il faire le triage?

Avoir un médecin ayant du personnel administratif qui sait remplir les formulaires en écrivant les bons mots dans les bonnes cases, ça n'a pas de prix.

Marie-Hélène Gaudreau: Votre message a été compris.

Bruno Plourde: Cela prend un médecin pour s'occuper des vétérans et les écouter. Il n'a pas besoin d'être là 365 jours par année. Il doit seulement être là pour les écouter, remplir les formulaires, accélérer le processus d'acceptation et s'assurer qu'il y a un continuum de services après leur libération. Cela pourrait aussi être une équipe volante dans chacune des régions du Canada.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup.

Mon temps de parole est écoulé. Nous reprendrons la discussion plus tard.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Nous allons maintenant passer au deuxième tour de questions.

Madame Wagantall, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie chacun d'entre vous d'être ici aujourd'hui, et je vous remercie pour votre service.

Je suis vraiment furieuse. Je ne suis pas une nouvelle députée. Je suis ici depuis 2015. Nous avons eu étude après étude et recommandation après recommandation traitant de l'identification des anciens combattants, du transfert des dossiers et des entretiens en personne. Toutes les questions qui ont été soulevées aujourd'hui, j'en ai entendu parler maintes et maintes fois, mais aucun progrès n'a été réalisé.

Ce qui me préoccupe, c'est une remarque qui a été faite aujourd'hui et que j'ai souvent entendue, mais que je refuse de croire. On a dit qu'il était impossible de mesurer la prévention.

Monsieur La Salle, croyez-vous cela? N'y a-t-il aucun moyen pour nous de constater et d'accepter la réalité selon laquelle les anciens combattants qui ont servi leur pays ressortent de cette expérience avec des problèmes qui doivent être reconnus?

Mon beau-père travaillait pour une grande société. Lorsqu'il a pris sa retraite il y a 20 ans, il est resté en contact. Pourquoi dit-on qu'on ne peut pas rester en contact avec les anciens combattants à moins qu'ils ne le souhaitent?

Stephen La Salle: Tout simplement, je pense que c'est une question de bureaucratie. Nous avons créé une structure trop grosse. Puis nous avons oublié de nous concentrer sur les clients, c'est-à-dire les anciens combattants, en tant que personnes.

Comme l'a dit Mme Brend, nous avons besoin d'une approche sensible aux traumatismes. Il faut reconnaître que lorsque les anciens combattants quittent le service, ils peuvent souffrir d'un certain traumatisme. Nous devons assurer la continuité des soins lorsqu'ils sont libérés afin qu'ils aient du soutien, qu'ils ne soient pas abandonnés à leur sort et qu'ils n'aient pas l'impression d'être simplement un numéro de dossier.

Cathay Wagantall: Merci de votre réponse.

À ce sujet, il me semble que beaucoup d'anciens combattants ont des besoins à combler. Peut-être ne savent-ils pas exactement lesquels, mais, à un moment donné, ils savent ce dont ils ont besoin, et pourtant, Anciens Combattants Canada ne répond pas à leurs besoins. Il semble que les anciens combattants n'ont aucun choix.

Pouvez-vous nous parler de cela?

La question s'adresse également aux autres témoins, si quelqu'un souhaite y répondre.

Stephen La Salle: Les anciens combattants savent peut-être ce dont ils ont besoin, mais ils ne savent pas nécessairement comment obtenir les services.

Dans mon cas, la Légion a été en mesure d'intervenir. Il est regrettable de devoir faire appel à un tiers pour défendre nos intérêts et s'occuper des formalités administratives, soit parce que le système est trop complexe à naviguer, soit parce que c'est très stressant, comme l'ont également mentionné d'autres témoins.

Cathay Wagantall: J'ai entendu dire qu'en Saskatchewan, la Légion a aidé 35 vétérans à obtenir de l'aide d'une organisation dont ils connaissent la grande efficacité, mais qu'ACC ne finance pas, bien que ce soit ce que les vétérans désirent.

J'aimerais avoir les commentaires de M. Dale ou de toute autre personne qui souhaite intervenir à ce sujet.

• (0905)

Cst Aaron Dale: Le système militaire est très bien, celui d'Anciens Combattants aussi. Il y a place à amélioration dans les deux cas, mais ce sont de bons systèmes.

On perd toutefois les gens entre les deux systèmes, pendant la transition. S'il y avait un chevauchement, nous pourrions avoir recours aux médecins militaires pour les demandes de prestations d'invalidité d'ACC au lieu d'avoir à nous démenier pour trouver un médecin. Ce processus de libération ne peut pas durer seulement 27 jours, comme cela s'est passé dans mon cas. Il devrait durer quelque chose comme six mois, peut-être. Il doit soutenir la personne pendant qu'elle s'occupe de toutes les questions concernant ACC, de la paperasse liée à ACC, des demandes de prestations, des questions d'argent. Il faut continuer de s'occuper de ce militaire et le faire passer à la vie de vétéran, mais avec un chevauchement.

L'autre question cruciale qu'il faut se poser, c'est comment une personne passe d'une excellente performance dans les forces armées à la libération, puis à un état de crise et au suicide. Quel est le cheminement? C'est quelque chose que nous devrions analyser, je crois, mais il faudra pour cela examiner des dossiers des forces armées et d'ACC.

Cathay Wagantall: J'aurais quelques observations à ce sujet. C'est la principale préoccupation du Comité depuis que j'y siége. Il y a eu des projets pilote et de supposés changements, mais les choses avancent à pas de tortue. Entretemps, nous continuons d'entendre les mêmes commentaires de la part de personnes qui sont libérées pour des raisons médicales ou qui quittent les forces armées et ne reçoivent pas l'aide dont nous parlons. Nous ne faisons pas de suivi des recommandations pour déterminer si elles sont suivies.

Il ne reste que quelques minutes, je suis désolée. Allez-y.

[Français]

Chloé Deraiche: Ce qui vient d'être dit est important, mais on a deux systèmes qui fonctionnent d'une façon complètement opposée. Le système militaire prend complètement en charge la vie de la personne. Lorsque celle-ci est libérée, à minuit et une, elle doit courir pour avoir des services. C'est donc là qu'il faut aplanir les différences.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Hirtle, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

Bonjour à tous. Merci d'être parmi nous aujourd'hui et merci d'avoir servi notre pays.

[Français]

Je vais m'adresser à Mme Deraiche et au lieutenant-colonel Plourde.

[Traduction]

Je vous suis reconnaissante de prendre du temps, ce matin, pour nous parler des services qu'offre Le Sentier et du travail que vous accomplissez auprès de la communauté des vétérans.

J'aimerais placer un peu le contexte, si vous me le permettez. Pendant une réunion précédente, il a été question des résultats d'une étude menée en Australie au sujet des vétérans et du suicide. Les cinq années qui suivent la fin de la carrière militaire sont particulièrement importantes pour que la transition vers la vie civile soit réussie.

J'aimerais savoir dans quelle mesure les résultats de cette étude concordent, ou non, avec l'expérience des vétérans canadiens. Pourriez-vous me dire comment les clients découvrent l'existence de votre organisation et le travail qu'elle fait?

Bruno Plourde: C'est surtout par le bouche à oreille. Notre organisation est encore jeune. Après avoir quitté les forces armées, j'ai été réserviste. J'avais donc des liens avec la communauté. D'autres officiers supérieurs de l'unité de réserve et de l'unité de la force régulière de ma région ont souligné que certains des hommes avaient des problèmes que les officiers ne pouvaient pas gérer. Je leur ai donc dit: « Nous allons nous en occuper. »

À partir de là, les gens étaient heureux. C'est comme une bonne affaire. Vous faites quelque chose de bien, quelque chose de juste. Vous parlez aux gens quand ils sont heureux. Ils parlent à des gens qui sentent qu'on les aide. Ils sont écoutés.

Essayer de parler à une institution à n'importe quel niveau, provincial ou fédéral — Anciens Combattants ou le MDN — pour faire de la prévention, c'est un parcours d'obstacles agrémenté de feu et d'acide. On nous dit: « Nous n'avons pas le temps. Nous sommes trop occupés. Nous nous occupons d'un truc opérationnel. » Toutes les excuses sont bonnes pour ne pas prendre le temps de transmettre les informations sur ce qui se passera après, puisque tout le monde est dans le présent ou dans le processus. On nous dit: « Vous correspondez au profil? Nous sommes un guichet unique. Vous ne pouvez pas faire ça. » Quand nous demandons pourquoi, on nous répond: « Nous ne travaillons pas comme ça. » Eh bien, je m'en fiche, je le fais quand même. Mes clients, ce sont les vétérans. Ils en ont assez des cloisonnements, alors ils viennent ici, et c'est un guichet unique. C'est la seule chose à laquelle ils doivent penser. Quand ils entendent cela, les anciens combattants comprennent. Maintenant, ils viennent nous voir et ils nous recommandent.

Alana Hirtle: À quel moment de leur transition commencez-vous généralement à travailler avec les vétérans? À quel moment et dans quelles circonstances considérez-vous que le résultat est positif?

[Français]

Chloé Deraiche: Nous travaillons avec eux tout au long de leur transition vers la vie civile. De plus en plus d'entre eux commencent à travailler avec nous pendant ce processus, ce qui est très positif. Nous parlions justement de prévention, tout à l'heure. Nous considérons que, lorsque nous offrons nos services aux vétérans avant même leur libération, cela en fait partie.

Certains ne savent même pas qu'ils ont droit à des services, alors que cela fait 5, 10, 15, 20 ou même 30 ans qu'ils ont été libérés. Ils entendent parler de nous par le bouche-à-oreille, ou leur famille les dirige vers nous, par exemple. Nous essayons de participer activement à différentes activités, qu'elles soient locales ou provinciales, institutionnelles ou communautaires, pour promouvoir nos services.

Le bouche-à-oreille est très efficace. Nous offrons donc nos services à diverses étapes de la transition.

• (0910)

[Traduction]

Alana Hirtle: Merci.

En jetant un coup d'œil à votre site Web et à vos services, j'ai remarqué que vous proposiez des thérapies équinées à plusieurs endroits. Je me demande comment le travail avec les animaux permet d'améliorer la santé physique et mentale des vétérans.

Bruno Plourde: Les animaux ne jugent pas. Si vous êtes quelqu'un de bien, vous êtes quelqu'un de bien. On ne peut pas tromper un chien, un chat ou un cheval. Si vous allez mal, vous aurez beau vous dire que tout va bien, l'animal ne viendra pas vers vous, parce que vous représentez une menace, que vous n'êtes pas stable. Le contact avec les animaux est l'un des moyens d'accepter qui vous êtes et où vous en êtes. C'est essentiel pour aller mieux. Les chevaux ont cet effet. Nous faisons la même chose avec la famille des vétérans. Pendant que les vétérans bénéficient de services, les enfants peuvent participer à des camps de jour que nous organisons. En fait, ce que les enfants font alors est semblable à ce que font leurs parents. Cela leur donne aussi autre chose à raconter à la maison, un sujet qui n'est pas la transition. Tout ne tourne pas toujours autour d'une thérapie: il s'agit de trouver des façons de rassembler des gens et de les aider à aller mieux. Quant aux chevaux, pourquoi

pas? Les chevaux sont super. Ils sont paisibles. Je n'ai jamais entendu parler d'une personne qui se serait énervée à côté d'un cheval.

Alana Hirtle: Merci.

Comme on le sait, ce n'est pas seulement le vétéran qui est concerné. Sa famille et son entourage participent aussi à ce processus.

C'est fantastique. Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Hirtle.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Deraiche, vous dites être un organisme essentiel et que vous aidez les vétérans à faire la transition vers la vie civile. Vous avez aussi dit que vous devez vous-même promouvoir vos services. Ai-je bien compris?

Nous, les députés, avant d'entrer en fonction, nous recevons une formation et nous avons un accompagnateur. Plus tard, si nous ne sommes pas réélus, on nous accompagne et on nous aide.

Je n'en reviens pas que vous deviez faire votre propre promotion. À partir d'aujourd'hui, plus de gens vont vous connaître, et j'espère que le message est clair: vous avez besoin d'argent, et vous devez avoir accès à un médecin. Il y a des solutions. Je disais que c'était une question de volonté, et en voilà un exemple. C'est pourquoi nous faisons cette étude. Cela fait peut-être 50 fois qu'on la fait, mais, à un moment donné, il faut que le vent tourne.

Vous dites que vous contribuez à changer les choses.

Qu'est-ce que cela veut dire, concrètement?

Chloé Deraiche: Je vous ai donné tantôt un exemple de témoignage qui est, selon moi, extrêmement représentatif. C'est exactement ce que nous entendons dire régulièrement, continuellement.

J'ai un exemple qui me vient en tête. Nous avons hébergé un vétéran à notre maison d'hébergement. Les vétérans sont censés être hébergés de quatre à six mois, mais dans son cas, l'hébergement a duré près d'un an. Nous avons donc dépassé la période d'hébergement. Nous avons la chance de ne pas avoir à nous contorsionner dans des petites cases et des formulaires. Nous pouvons être créatifs.

Ce vétéran nous a notamment expliqué qu'il se séparait de sa femme et qu'il pouvait lier ses difficultés à son service, à son déploiement en Afghanistan. Quand il est sorti des forces armées, il disait qu'il était très solide et que ça allait bien. Il a pu finalement dire qu'un choc post-traumatique avait été diagnostiqué et que cela avait des conséquences sur son entourage.

Pendant son hébergement à notre maison de transition, il a pu recevoir ses enfants. D'ailleurs, c'est l'une des choses qu'il a mentionnées, à savoir qu'il pouvait loger dans un endroit stable, propre, meublé. Il disait qu'il pouvait recevoir ses enfants en toute sécurité et que ça rassurait son épouse, qui était son ex-épouse à ce moment-là. Ils sont retournés vivre ensemble depuis ce temps.

Cela lui a permis de faire un travail de suivi psychologique, de se calmer, de stabiliser sa situation, de ne pas tout briser sur le plan familial, de maintenir le lien. Il y a eu une réunification par la suite.

Marie-Hélène Gaudreau: Mon temps de parole est écoulé, mais nous allons reprendre cette discussion plus tard. Vous venez de nous donner un exemple concret, et j'adore ça.

Merci beaucoup, madame Deraiche.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Sur ce, je voudrais savoir comment vont les témoins.

[Traduction]

Aurions-nous besoin d'une pause de cinq minutes? Je souhaite simplement être certaine que tout va bien de votre côté.

● (0915)

[Français]

Pouvons-nous continuer, ou voulez-vous prendre une petite pause de cinq minutes? Je veux juste être certaine que vous allez bien.

Je vois que tout le monde est d'accord pour continuer la réunion.

Je vais maintenant céder la parole à M. Tolmie.

[Traduction]

Vous avez cinq minutes.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame la présidente.

Je perçois une certaine frustration aujourd'hui au sein du Comité, et ce n'est pas à cause des témoins. C'est à cause de ce que nous vivons depuis un certain temps, je crois. Je tiens à dire, avant toute chose, que le mandat d'ACC doit changer.

Ce matin, j'ai eu le privilège de me réveiller dans un lit chaud, de prendre une douche chaude, d'embrasser mes enfants avant de partir au travail et de boire une bonne tasse de café. Il y a des vétérans qui dorment dans la rue. Il y a des vétérans qui dorment dans leur voiture. D'autres dorment chez des amis. Je n'aurais pas les privilèges dont je jouis actuellement sans le travail qu'ils ont accompli au service de notre pays.

Le mandat d'ACC doit changer car, en ce moment, nous attendons que les vétérans viennent nous demander de l'aide au lieu d'aller vers eux.

Quand on le leur a demandé, ils ont répondu: « Oui, envoyez-moi là-bas, j'irai servir mon pays. » Nous ne pouvons pas, ensuite, dire non à... C'est inacceptable. Le pays a la responsabilité de prendre soin des vétérans.

Quand je dis « merci d'avoir servi le pays, merci pour ce que vous avez fait », je vous remercie pour les privilèges dont nous profitons, moi et les autres personnes assises à cette table, grâce à vous.

Lieutenant-colonel Plourde, merci encore d'avoir servi notre pays. Vous avez mentionné la difficulté de la transition. Je pense parfois que nous compliquons trop les choses et que nous pourrions les simplifier. À la lumière de votre expérience en tant que militaire, diriez-vous qu'il serait judicieux de signer un formulaire d'autorisation de divulgation pour tous les militaires en service afin que

leurs documents puissent être communiqués dès leur libération des forces armées, ce qui leur permettrait d'aller chez le médecin et accélérerait l'accès à ces formulaires?

Bruno Plourde: Vous avez déclaré que le mandat d'ACC devait changer. Je ne suis pas d'accord. Je dirais plutôt que le mandat d'ACC doit être mis en œuvre. Le travail d'Anciens Combattants Canada consiste à prendre soin des vétérans. Ce qui pose problème, c'est sa façon de faire ce travail ou la perception que nous avons de sa façon de faire. Si son travail consiste à aider les vétérans — comme vous venez de le mentionner dans votre question —, ACC a le pouvoir, en tant que ministère du gouvernement canadien, de changer de cap, de discuter avec ses collègues et de trouver des solutions.

Ce n'est pas de la science nucléaire ni une opération à cœur ouvert. Il s'agit simplement de faire passer le dossier A au point B. Dans ce contexte précis, aucun détour n'est nécessaire. Cela pourrait aider. Il suffit d'aller droit au but. C'est une question de bon sens. Nous avons le dossier, puis il passe aux provinces par l'entremise du mécanisme établi.

Voici l'image que j'ai en tête. Comment se fait-il que les seuls ministères qui communiquent entre eux sans problème soient l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec? Ils communiquent entre eux sans aucun problème. Ils prélèvent nos impôts, et cela ne pose aucun problème. Si ces deux organismes, l'un fédéral, l'autre provincial, réussissent à communiquer entre eux, comment pourrait-on reproduire la même chose dans d'autres aspects de notre vie?

Fraser Tolmie: C'est une bonne observation. Ils prélèvent des impôts; nous ne les payons pas.

Bruno Plourde: Ils veulent nos biens, et ils les prennent.

● (0920)

Fraser Tolmie: J'ai lu dans votre biographie que vous aidiez les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée à se loger. Est-il important que nous puissions faire la même chose pour les vétérans d'aujourd'hui, selon vous? Vous travaillez avec le programme Maison Biéler, si je ne m'abuse.

Bruno Plourde: Nous travaillons avec l'hôpital Sainte-Anne. Nous avons encore des vétérans là-bas — ils sont de moins en moins nombreux, malheureusement. Ce sont des citoyens canadiens qui ont la particularité d'avoir servi le pays. Nous travaillons en collaboration avec des gens et des organismes. Nous nous complétons les uns les autres au lieu de nous faire concurrence.

Nous n'avons pas besoin d'un refuge pour les vétérans. Nous avons besoin de personnes dans les refuges qui peuvent repérer les vétérans, comme l'a mentionné l'agent Dale. Une fois que nous les avons repérés, nous pouvons trouver des gens qui sauront personnaliser — à défaut d'un meilleur terme — l'aide dont ils ont besoin et les diriger vers le soutien approprié. C'est faisable.

Comme on l'a déjà dit, nous avons passé notre vie dans l'armée à parler du « nous » plutôt que du « moi ». Nous sommes dans une société du « moi ». Qu'est-ce que telle ou telle chose me rapporte, à moi?

[Français]

La présidente: Monsieur Plourde, je suis vraiment désolée, j'étais tellement intéressée par ce que vous disiez que je n'ai pas vu que le temps de parole était écoulé.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Casey.

[Français]

Merci beaucoup, monsieur Plourde.

[Traduction]

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Agent Dale, je vous remercie d'avoir passé du temps avec moi il y a environ un mois pour me donner plus d'explications sur votre programme. La plupart de mes questions porteront sur ce programme.

Lors de notre rencontre, vous m'avez fourni un mémoire assez détaillé sur l'amélioration des soins axés sur les vétérans. Je crois comprendre qu'il s'agit de l'élargissement du programme que vous avez élaboré. Ma première question est assez simple. Avez-vous soumis ce mémoire au Comité?

Cst Aaron Dale: Pas encore, monsieur. Je prévois le faire ce soir.

Sean Casey: Nous vous en serions reconnaissants. Il y a des limites à ce que vous pouvez dire en cinq minutes. Vous aurez la majeure partie des cinq prochaines minutes pour en dire davantage, mais le mémoire sera également utile.

Pourriez-vous expliquer le rôle que joue le Réseau canadien du savoir policier dans votre travail?

Cst Aaron Dale: Il existe environ 218 services de police au Canada. La majorité d'entre eux ont recours à un outil appelé le Réseau canadien du savoir policier. C'est un portefeuille de données en ligne auquel tous les services de police membres peuvent se connecter et suivre de la formation. Le service de police de Toronto a mis la formation sur cette plateforme et a supprimé tous les frais. Ainsi, la formation est gratuite pour tous les services de police canadiens qui utilisent la plateforme.

Nous avons formé 22 000 personnes. Les 30 000 membres de la GRC et les 10 000 membres de la Police provinciale de l'Ontario utilisent un système différent. Nous voulons que tous les services de police suivent notre formation et utilisent notre formulaire d'accompagnement gratuitement afin que tous les policiers du Canada soient en mesure d'identifier un ancien combattant et de le mettre directement en contact avec Anciens Combattants Canada, la Légion royale canadienne et le Programme de soutien social aux blessés de stress opérationnel.

Sean Casey: L'une de vos recommandations — et c'est aussi un point dont nous avons discuté — porte sur l'élargissement de cette formation. Vous avez estimé le coût à 375 000 \$ sur trois ans. Où en êtes-vous en ce qui concerne l'obtention du financement et l'élargissement du programme?

Cst Aaron Dale: Le programme a déjà fait ses preuves dans divers secteurs, que l'on pense aux policiers, aux pompiers, aux ambulanciers paramédicaux ou aux agents correctionnels. Quand nous avons affaire à un ancien combattant vulnérable qui est suicidaire, sans abri ou en crise et qui a des besoins complexes, nous devons et nous voulons l'orienter vers les services de santé afin de répondre à ses besoins médicaux. Toutefois, les besoins médicaux dans la communauté des anciens combattants sont très complexes, et il y a de nombreux facteurs à prendre en compte.

Nous avons besoin d'une formation adéquate en matière de compétences culturelles, d'une sensibilisation appropriée et de renseignements pertinents sur la manière dont les services de santé publics et privés peuvent interagir avec Anciens Combattants Canada. Pour ce faire, nous souhaitons adapter et enrichir notre programme de bien-être des vétérans à l'intention des services de santé publics, en collaboration avec l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, l'hôpital Sunnybrook, le Centre de toxicomanie et de santé mentale, l'Université Queen's et la police de Toronto, puis le mettre à la disposition de tous les professionnels de la santé.

Le coût est de 400 000 \$. Le programme donnerait droit à un crédit de formation médicale certifiée. Pour conserver son permis au Canada, un médecin ou un professionnel de la santé doit avoir des crédits de formation médicale continue. Cette formation pourrait désormais donner droit à un crédit, ce qui inciterait tous les acteurs des services de santé publics et privés à la suivre. Ils obtiennent des crédits pour conserver leur titre de compétences, et nous leur expliquons comment interagir avec un ancien combattant, l'identifier et répondre à ses besoins médicaux. Si nous répondons à leurs besoins médicaux dans tous les domaines des soins de santé, nous améliorons la sécurité publique, atténuons la crise de l'itinérance et réduisons le nombre de suicides.

● (0925)

Sean Casey: Avez-vous réussi à convaincre les autorités réglementaires de reconnaître cette formation pour l'obtention de crédits de formation médicale continue?

Cst Aaron Dale: Nous avons tout le personnel nécessaire pour y parvenir, mais ces démarches ont un coût. Aucune organisation ne passera à l'action tant que ce coût n'aura pas été pris en charge. Tout dans ce programme a été conçu selon une approche ascendante, à partir de la base, mais nous avons besoin d'une approche descendante pour le mettre en œuvre à l'échelle nationale, afin que tous les policiers, les ambulanciers paramédicaux, les professionnels de la santé, les pompiers et les agents correctionnels sachent comment aider.

Sean Casey: Il reste moins d'une minute. Vous avez formulé trois recommandations très précises concernant le leadership, le 988 et le soutien fédéral à tous les professionnels de la santé. Je vous invite à utiliser cette dernière minute pour nous en dire un peu plus sur le sujet.

Merci.

Cst Aaron Dale: Les Américains disposent d'une ligne de prévention du suicide, le 988, avec une option réservée aux anciens combattants. Nous avons besoin d'une telle option au Canada.

De plus, il faut que chaque policier, chaque pompier, chaque ambulancier paramédical et chaque agent correctionnel sache comment aider un ancien combattant. Jusqu'à maintenant, je rejoins 80 services de police, ce qui représente environ 79 % des policiers, mais j'ai besoin de votre soutien pour que toutes les personnes qui interviennent en première ligne au Canada sachent comment aider.

Ensuite, tous les prestataires de soins de santé privés et publics se demandent comment aider les anciens combattants. Nous devons leur apprendre comment faire. Nous avons besoin d'une approche plus descendante pour diriger et former tous les professionnels de la sécurité publique et des soins de santé au Canada. À l'échelle du système, en adoptant une approche gouvernementale unique, tout le monde peut travailler ensemble pour s'attaquer à la crise qui touche les anciens combattants et aux problèmes d'itinérance et de suicide chez cette population. Nous devons travailler ensemble comme une équipe, et je pense que nous pouvons y arriver.

La présidente: Merci beaucoup, agent Dale.

Nous passons maintenant à M. Viersen, qui a cinq minutes.

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente.

Je tiens également à remercier les témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Dale, d'autres témoins ont mentionné l'ajout d'une case à cocher dans les rapports de police qui permettrait d'identifier les anciens combattants. Je ne sais pas comment il faudrait procéder. Y a-t-il déjà des cases à cocher dans les rapports de police pour identifier les personnes dans certaines situations, et s'agirait-il simplement d'ajouter une autre case à cocher? À quoi ce changement ressemblerait-il?

Cst Aaron Dale: Je vais expliquer les résultats du programme. Imaginons qu'un intervenant répond à un appel radio ou interagit avec des gens. Grâce à notre formation, il commence à repérer certains mots, tatouages ou vêtements, ce qui le porte à penser qu'il s'agit peut-être d'un ancien combattant. Il lui demande alors s'il est un ancien combattant, et il répond oui. À ce stade, ce Canadien a droit à beaucoup plus de services que n'importe qui d'autre.

Je sais ce que je peux offrir à une personne sans-abri et suicidaire à Toronto, et les services que je peux offrir à un ancien combattant sans-abri et suicidaire à Toronto sont beaucoup plus nombreux et complets, mais nous avons besoin de cette voie. Tout le monde a besoin de cette formation pour comprendre cette personne, car aucun ancien combattant sans-abri et suicidaire ne se promène avec une pancarte autour du cou indiquant qu'il est un ancien combattant. Grâce à cette formation, nous pouvons identifier les anciens combattants, puis les orienter vers les services appropriés.

La majorité des anciens combattants ne sont pas suicidaires et ne sont pas sans abri. Par conséquent, la police de Toronto n'a pas de rapport avec leur nom et une case à cocher pour indiquer qu'ils sont anciens combattants. Je ne peux pas parler au nom de tous les autres services de police sur leurs pratiques d'identification des personnes. Ce que nous faisons, c'est de déterminer si une personne est violente ou si elle porte toujours un couteau sur elle. Nous prenons des notes à ce sujet, mais nous n'indiquons pas leur profession.

Arnold Viersen: C'était la recommandation, en particulier en ce qui concerne les rapports de police. J'ai l'impression qu'il existe toute une série d'identificateurs qui ne sont que des cases à cocher et que « ancien combattant » n'est pas un élément qu'un policier peut cocher. Pouvez-vous le confirmer?

Cst Aaron Dale: Je ne peux pas le confirmer parce que chaque service de police fonctionne différemment. Au Service de police de Toronto, nous ne voulons pas de case à cocher pour identifier les anciens combattants. Nous prenons plutôt des notes sur le fait que la personne est suicidaire selon nos observations passées. Nous ne voulons pas donner l'impression que tous les anciens combattants sont suicidaires et sans abri parce que ce n'est pas vrai.

Je ne peux pas répondre à votre question. Les façons de faire varient d'un service de police à l'autre.

Arnold Viersen: En général, les gens qui viennent ici se plaignent qu'ils ne peuvent pas distinguer les anciens combattants du reste de la population parce que la plupart des rapports de police ne contiennent aucun élément permettant de les identifier.

Cst Aaron Dale: C'est exact, et c'est pourquoi nous avons besoin de cette formation.

Arnold Viersen: Suggérez-vous que nous devrions disposer d'un meilleur système pour recueillir l'information?

On dirait que vous ne souhaitez pas nécessairement que les anciens combattants soient identifiés à tout bout de champ. Est-ce bien ce que vous dites ou non?

Cst Aaron Dale: C'est la position adoptée par le service de police de Toronto. Il ne souhaite pas disposer d'un identifiant pour les anciens combattants. Quand je tape un nom, parce que je réponds à un appel radio, je ne veux pas voir apparaître la mention « ancien combattant ». Il en serait de même si la mention « avocat », « médecin » ou « enseignant » apparaissait. Nous ne collectons pas ce type de renseignements et nous ne souhaitons pas le faire. Nous recueillons des renseignements relatifs à la sécurité. C'est ce qui se passe actuellement, mais cette question dépasse un peu mes compétences.

À ce stade, à Toronto, nous voulons former les membres du personnel à comprendre la culture des anciens combattants, afin que ce qu'ils voient puisse leur rappeler quelque chose. Quand ils remarquent des bottes militaires, une collection de pièces de monnaie dans la maison ou une photo sur un présentoir, ils pourraient vouloir demander s'il s'agit d'un ancien combattant.

● (0930)

Arnold Viersen: D'accord. Votre recommandation serait contraire à ce que nous avons recommandé auparavant. Vous ne voudriez pas que les anciens combattants soient identifiés simplement parce qu'ils sont anciens combattants, n'est-ce pas?

Cst Aaron Dale: C'est la position adoptée par le Service de police de Toronto, d'après ce que j'ai compris. C'est également ce que je pense. Il existe plus de 200 systèmes différents, ce qui ne va pas faciliter les choses.

Arnold Viersen: C'est intéressant.

Monsieur Plourde, vous avez dit qu'il était impossible de comptabiliser le succès. Mes collègues ont également relevé ce point. D'après mes estimations, il semble qu'il y ait environ un suicide d'ancien combattant par semaine. Si une semaine s'écoule sans qu'aucun ancien combattant ne se suicide, je dirais que c'est une réussite.

Pensez-vous que ce type d'affirmation est exact? Serait-ce un mécanisme approprié pour mesurer le succès?

Bruno Plourde: Comme vous l'avez mentionné, le départ de tout être humain est une tragédie. Pour moi, c'était une figure de style. Un suicide de vétéran par jour... Je ne sais pas. Nous avons des gens qui ont besoin d'aide et de mesures de prévention pour au moins les empêcher de sombrer.

Dans les institutions, nous avons un processus. Nous avons besoin de chiffres, de données, de cases à cocher et de graphiques. Nous attendons presque que les gens s'effondrent pour dire que nous avons sauvé quelqu'un, au lieu de faire de la prévention, dont nous ne pouvons pas rendre compte...

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Plourde.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Royer.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci.

[Traduction]

Merci beaucoup de votre service, monsieur La Salle, monsieur Plourde, agent Dale.

Vos témoignages m'ont beaucoup émue aujourd'hui. Je vais vous donner un peu de contexte. Mon mari a servi pendant 22 ans au sein de la force aérienne. C'est un vétéran. Sa dernière mission a eu lieu pendant la guerre en Bosnie, qui, de toute évidence, a été un véritable génocide. Gaetan portait le béret bleu. Il était ingénieur militaire dans la force aérienne, mais il portait le béret bleu de la force de maintien de la paix des Nations unies. Il a principalement créé des lignes de démarcation entre les factions belligérantes afin de protéger les gens. Il était là-bas à ce moment-là.

De nombreuses nuits, il a dormi dans des baignoires alors que les bâtiments voisins étaient bombardés. Il essayait de survivre, tout en subissant une surcharge sensorielle, et il aidait les autres à survivre. En tant qu'ingénieur, il a reconstruit des systèmes, notamment des réseaux d'approvisionnement en eau, des réseaux d'égouts et d'autres structures qui contribuaient à assurer la sécurité des gens pendant cette période terrible. Il a vu des bandes d'enfants orphelins, âgés de 4 à 14 ans, à la recherche de nourriture, et des meutes de chiens errants, eux aussi affamés, qui s'en prenaient aux gens. Il passait par différents points de contrôle et il était parfois menacé d'une arme à feu lorsqu'il se déplaçait entre eux. Il était très difficile de se déplacer dans la région.

Après 14 mois, il est revenu au petit train-train quotidien: des enfants contrariés de devoir faire leurs devoirs, une femme qui crie après le chauffeur d'autobus parce qu'il est allé trop loin et qu'il a failli manquer l'arrêt, ce genre de choses.

Agent Dale, comme vous l'avez dit, il existe une culture et un entraînement selon lesquels il faut endurer la douleur, ne pas abandonner et ne montrer aucun signe de faiblesse. Je pense que c'est pour cette raison que le syndrome de stress post-traumatique et les traumatismes internes persistent, tout comme l'incapacité d'en parler. Ma question porte sur ce sujet.

Serait-il utile, en cours de route, de renforcer les liens familiaux? Les navires militaires sont au loin pendant des mois, tout comme les sous-marins. Les militaires partent en mission et, parfois, enchaînent plusieurs déploiements. Grâce aux moyens numériques, nous sommes plus connectés que jamais. Les gens pourraient ainsi avoir le sentiment que leur famille est proche. Monsieur La Salle, vous auriez peut-être pu être plus proche de vos fils tout au long de ce processus difficile.

Que signifierait pour les militaires le fait de se sentir soutenus par leur famille et proches d'elle? Ils pourraient participer aux discussions sur les devoirs ou sur l'anniversaire qu'ils ont peut-être manqué. De nombreux anniversaires passent sans qu'ils puissent être présents. Est-ce que cela changerait les choses?

Ma question s'adresse à M. La Salle, puis à M. Plourde.

• (0935)

Stephen La Salle: C'est une bonne question. Comme je n'ai jamais été déployé à l'étranger, je n'ai pas cette expérience. Le lieutenant-colonel Plourde ou l'agent Dale pourraient peut-être répondre à cette question.

Je pense qu'il y a un décalage, et j'ai moi-même ressenti ce décalage après que je me suis blessé. C'est un changement pour la famille. Mes garçons avaient un père actif, amusant et extraverti qui a subi des blessures traumatiques et qui, du même coup, est devenu très renfermé. Ils ont eux aussi traversé cette épreuve difficile, et la famille n'a pas vraiment reçu beaucoup de soutien pendant cette période. Ce fait a rendu les choses difficiles.

La présidente: Malheureusement, le temps est écoulé.

Je suis désolée, madame Royer.

[Français]

Zoe Royer: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Je suis désolée.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Brend, pouvez-vous nous parler des dédales administratifs liés aux maisons d'hébergement, qui sont complexes à en rendre fou?

Je sais qu'ils s'ajoutent aux traumatismes vécus par les vétérans et les vétérans qui font la transition vers la vie civile, mais à quel point est-ce grave?

[Traduction]

Denise M. Brend: Alors que j'écoute ce qui se dit, l'une des choses qui me frappent, c'est que nous pouvons avoir de meilleurs services et trouver des méthodes de travail extraordinaires, mais, si le système qui les gère reste le même et qu'il ne tient pas compte des traumatismes, il continuera à causer du tort.

Quand nous pensons à une approche « tenant compte des traumatismes », on dirait souvent une expression à la mode. C'est comme s'il suffisait d'en être conscient. Or, ce n'est pas simplement une expression à la mode. Il s'agit de comprendre que tout ce qu'on fait et toute approche qu'on adopte peuvent soit améliorer les choses, soit les aggraver.

Je dirais que pour que le ministère des Anciens Combattants tienne compte des traumatismes, il doit se regarder dans le miroir et examiner systématiquement toutes ses activités. Il doit se demander si ce qu'il fait et la façon dont il le fait sont conformes à sa mission très importante, et si le tout tient compte des traumatismes. Il doit aussi se demander quels seront les effets sur les personnes qui bénéficieront de ses services, et s'ils contribuent à la réalisation de ses objectifs.

Il est essentiel que nous reconnaissons la nécessité de revoir les services eux-mêmes et de les adapter pour tenir compte des traumatismes afin qu'ils puissent mieux soutenir ces excellents projets dont nous entendons parler aujourd'hui, où nous voyons que les anciens combattants dans la collectivité s'organisent efficacement, prennent l'initiative et créent des choses incroyables... Ce que vous faites est tout simplement impressionnant. Nous n'avons pas à nous en inquiéter. C'est déjà en train de se produire. Les anciens combattants sont incroyables, mais disposons-nous d'un cadre capable de réunir, de promouvoir et de mettre en œuvre tous ces efforts grâce à un soutien?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, madame Brend.

La présidente: Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Wagantall, la parole est à vous pour cinq minutes.

Cathay Wagantall: Merci encore, madame la présidente.

Il y a un élément que je ne peux pas laisser passer. Je comprends ce qu'a dit M. Plourde au sujet du fait que nous ne pouvons pas mesurer la prévention. Je comprends votre point de vue, mais, en même temps, si nous ne pouvons pas mesurer les résultats de nos actions, nous avons un problème.

Je pense qu'il existe des moyens de déterminer si les mesures que nous prenons, les recommandations auxquelles nous donnons suite et les actions que nous menons ont une incidence sur le nombre de suicides. Je sais que c'est l'objectif final, mais, en même temps, ne voudrions-nous pas savoir — et que les anciens combattants sachent — qu'il existe certains marqueurs du syndrome de stress post-traumatique?

Apparemment, d'après ce que nous avons appris ici, il existe 10 marqueurs. Il y a quelque chose dans les forces armées et dans les fonctions que beaucoup d'entre vous occupent qui fait que vous avez tendance à présenter déjà certains de ces marqueurs. Nous les avons tous, dans une certaine mesure.

Ne pensez-vous pas qu'il doit y avoir un moyen pour nous de décider comment mesurer les résultats? Sinon, comment Anciens Combattants Canada pourrait-il changer quoi que ce soit?

● (0940)

Bruno Plourde: Il existe des moyens, et je pense que, pour l'instant, Le Sentier se concentre sur le nombre de personnes que nous rencontrons et le nombre de personnes pour lesquelles nous pouvons déterminer qu'elles ont des idées suicidaires ou traversent une période difficile, en considérant qu'il est raisonnable de penser qu'elles ne poursuivront pas leur chemin vers le suicide.

Pour nous, il s'agit de compiler des données. Combien de vétérans ou de personnes identifiées comme telles se sont suicidés au cours d'une année? Si nous avons réussi à réduire ce nombre, c'est grâce à un effort collectif: quelqu'un qui n'allait pas bien est toujours parmi nous aujourd'hui. C'est le type de données que nous conservons.

Comment publions-nous ces données et comment sont-elles rassemblées? Le Sentier est comme une goutte d'eau dans l'océan pour le pays. Quand nous annonçons — Mme Deraiche et l'équipe —

combien de personnes nous avons rencontrées et combien sont encore parmi nous, pour nous, c'est une mesure du succès.

Quelles mesures peut-on utiliser? En fin de compte, c'est une question nationale. « Oh, oui, il y a eu beaucoup de suicides de personnes qui étaient au bout du rouleau, et nous pensons ou nous avons appris qu'il s'agissait d'anciens combattants. » C'est alors que nous pouvons établir une certaine corrélation, mais c'est difficile.

Cathay Wagantall: C'est vrai. Je comprends ce que vous dites, mais, en même temps, avec le nombre d'anciens combattants qui font partie de groupes et qui sont prêts à venir ici pour parler de ce qu'ils ont vécu et qui disent très ouvertement qu'ils sont toujours parmi nous aujourd'hui uniquement pour telle ou telle raison, il semble que nous n'utilisons pas ces preuves anecdotiques autant que nous le devrions.

Monsieur Dale, vous avez la parole.

Cst Aaron Dale: Je pense que c'est mesurable et qu'il faut une analyse approfondie ou une enquête à grande échelle. Nous savons qui sont tous les anciens combattants et nous devons parler à chacun d'entre eux dans le cadre d'une analyse à grande échelle. La seule autre option consiste à se plonger dans les dossiers médicaux, ce qui entraînerait des complications. Je suggérerais donc une analyse à grande échelle.

Cathay Wagantall: Vous venez de dire que nous savons qui sont tous les anciens combattants. Nous entendons sans cesse dire au Comité que nous ne savons pas qui ils sont ni où ils se trouvent, car c'est à eux de venir vers nous. C'est ce que nous entendons, même si je préfère de loin ce que vous dites.

Cst Aaron Dale: Dans ce cas, je me trompe peut-être.

Cathay Wagantall: J'espère que non.

Monsieur La Salle, souhaitez-vous nous dire ce que vous en pensez? J'ai des amis qui sont touchés par le problème de la méfloquine. Ces vétérans sont tellement liés entre eux qu'ils savent combien d'entre eux sont décédés, à la suite de leur mission ou autre. Avez-vous quelque chose à ajouter? Je sais que la situation est différente pour vous.

Stephen La Salle: Je crois que nous le savons entre nous. Toutefois, avec Anciens Combattants Canada, je pense que vous avez raison. Le système est conçu pour que ce soient les anciens combattants qui prennent l'initiative... Dans de nombreux cas, c'est grâce au travail de l'agent Dale et au programme qu'il dirige que les anciens combattants sont identifiés. Ce devrait peut-être être l'inverse, afin que l'appareil gouvernemental entre en contact avec l'ancien combattant plutôt que d'attendre que l'ancien combattant vienne à lui. Après tout, dans de nombreux cas, comme nous l'avons entendu, la paperasserie et la bureaucratie deviennent tout simplement trop lourdes, et il est plus facile de laisser tomber.

● (0945)

La présidente: Merci beaucoup.

La parole est à Mme Royer, qui a cinq minutes.

Zoe Royer: Merci.

Je reviens à ma question sur l'accès à la famille pour les militaires en service actif.

Monsieur Plourde, souhaitez-vous répondre à la question?

Bruno Plourde: Au cours de toutes mes missions, au fil des évolutions technologiques, j'ai toujours pu rester en contact avec ma famille tout au long de ma carrière. Le défi n'était pas d'avoir accès à ma famille, mais plutôt de savoir ce que j'étais prêt à lui dire. Par exemple, quand on a cinq minutes sur Internet, on ne parlera pas de la journée qui allait bien jusqu'à ce qu'un de ses copains se fasse exploser. Il est donc important de rester en contact avec la famille, mais le réseau local de personnes qu'on a lorsqu'on est déployé est au moins aussi important parce qu'elles vivent la même chose.

Le retour est similaire à celui de n'importe quel travailleur humanitaire, comme ceux de Médecins sans frontières, ou des gens qui travaillent dans les mines du Nord du Canada. Ils sont absents pendant trois semaines. Ils reviennent pour une semaine et ils essaient de se réinsérer dans la routine familiale. Comment parler aux membres de la famille de ce qu'on a fait? Non, ils ont leur propre vie. On est toujours en mode rattrapage.

Dans le cadre des déploiements opérationnels, ou simplement lorsqu'une personne du Québec se rend à Wainwright pour six semaines, il y a un retour. L'école est finie. L'été est terminé. Dès qu'on rattrape le temps perdu, on est déjà reparti. Le défi ne réside donc pas vraiment dans les moyens de communication. Il s'agit plutôt d'outiller les familles pour qu'elles soient en mesure de parler et de nommer les choses. Il est question des relations familiales et conjugales, et de tout ce qui y est relié.

Zoe Royer: Oui, je comprends. Merci beaucoup.

Agent Dale, en ce qui concerne la stigmatisation qui était très répandue il y a quelques années, je sais qu'on en parle davantage aujourd'hui, notamment dans le cas des premiers intervenants lors de l'incendie de Port Moody et de la GRC de Coquitlam, dans ma circonscription. Ce sont des choses qui sont beaucoup mieux acceptées aujourd'hui. La stigmatisation est-elle en train de diminuer?

Cst Aaron Dale: Je dirais que la stigmatisation recule lentement. Nous ne voyons toutefois pas encore suffisamment d'exemples de personnes qui ont arrêté de travailler à cause du stress et qui ont pu réintégrer leurs fonctions. Je pense néanmoins que la stigmatisation diminue.

J'ai un commentaire au sujet de votre question précédente, si vous le souhaitez.

Zoe Royer: Oui, je vous en prie.

Cst Aaron Dale: J'ai été déployé une semaine après la naissance de ma fille. En 20 ans, la guerre mondiale contre le terrorisme a exercé énormément de pression sur l'armée et le Canada, car nous étions en guerre. C'est la priorité, mais il y a des choses que l'on peut faire pour que les familles se sentent mieux.

Quand une famille arrive sur une base, nous devons faire tout ce qui est possible pour que le conjoint ait un emploi et qu'il ait l'impression d'appartenir à la communauté, plutôt que de ne pas pouvoir travailler parce qu'il n'y a pas d'emplois dans une petite ville. Nous devons prendre soin de la famille. Ainsi, on facilitera la vie de la personne déployée.

L'accessibilité et la communication, c'est bien — plus il y en a, mieux c'est —, comme toute forme de soutien national visant à montrer à la famille que son service est apprécié, car le service est une affaire de famille. Quand un militaire en service a des symptômes et des problèmes, bon nombre de ces traumatismes ont des répercussions sur la famille.

Zoe Royer: Un député d'en face nous a dit que nous vivons cette situation depuis 2015, mais je dirais qu'elle dure depuis des décennies. Une partie de la bureaucratie et une partie, peut-être, du sous-investissement et du soutien...

Compte tenu de l'engagement pris dans le budget de 2025 d'éliminer les formalités administratives, de réduire la bureaucratie, de simplifier les processus et de faire des investissements sans précédent, pouvez-vous me dire ce que vous aimeriez que l'on fasse en premier?

Mme Brend pourrait peut-être répondre à ma question.

Denise M. Brend: La première chose que nous devons faire, c'est écouter les vétérans, et j'ai l'impression que le Comité le fait efficacement. Je pense que les vétérans ont déjà fourni les réponses. Prenez leurs priorités et mettez-les en œuvre.

Ce qui m'effraie quand j'entends parler de simplification et d'investissement, c'est la façon dont ce sera mis en œuvre. Je ne veux pas que M. La Salle reçoive cette lettre plus rapidement, où on lui dit que sa sécurité est accessoire. Je veux qu'il reçoive une lettre tout à fait différente. Je veux que sa situation soit gérée, en commençant par le début, de façon complètement différente.

Ce qui me semble prioritaire, c'est que nous devons revoir la façon dont nos services sont conçus et fournis pour nous assurer qu'ils sont conformes à la mission qu'ils sont censés remplir. Ensuite, il faut faciliter le travail de nos communautés de vétérans pour concevoir et fournir les services dont ils ont besoin.

• (0950)

La présidente: Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissante.

Nous arrivons fort probablement à notre dernière série de questions.

Monsieur Richards, vous avez la parole pour cinq minutes.

Blake Richards: J'ai dû sortir brièvement, alors j'ai manqué une partie de la conversation. Je m'excuse à l'avance si je répète des questions qui ont déjà été posées ou quoi que ce soit de ce genre.

J'aimerais poser la même question à chacun d'entre vous. Je vais commencer par vous, monsieur La Salle, et nous pourrions faire le tour de la table.

J'aimerais vous poser une question sur le traumatisme du sanctuaire. C'est ce à quoi vous faisiez allusion dans votre déclaration préliminaire, monsieur La Salle — le fait que l'endroit même où vous allez chercher de l'aide a été votre plus grande source de stress et de chagrin quand vous avez essayé de vous rétablir. Selon vous, quel rôle le traumatisme du sanctuaire joue-t-il chez certains vétérans qui deviennent suicidaires? Si nous pouvions atténuer le cauchemar bureaucratique que sont les interactions avec le gouvernement, sauverions-nous des vies?

Stephen La Salle: Absolument. Nous revenons à ce que Mme Brend a dit sur une approche tenant compte des traumatismes, où nous sommes traités comme des personnes et non comme des dossiers, et sur la simplification de la bureaucratie.

Par exemple, quand vous communiquez avec Anciens Combattants pour joindre le gestionnaire de cas, vous devez composer un numéro sans frais, appuyer sur un paquet de touches et demander à parler au gestionnaire de cas. Simplifiez le processus et entrez dans le XXI^e siècle afin que vous puissiez envoyer un courriel en bonne et due forme à un gestionnaire de cas plutôt que d'utiliser une plateforme en ligne. Ce genre de choses réduit le stress et crée un contact plus humain avec le gestionnaire de cas, qui, dans bien des cas, veut nous aider, mais qui est empêtré dans la bureaucratie.

Blake Richards: Je vous remercie de cette réponse.

Je vais passer à Mme Brend.

Denise M. Brend: J'aimerais aborder brièvement l'un des mythes qui nous posent problème quand nous mettons en œuvre des soins tenant compte des traumatismes dans d'autres types de structures. Il y a la crainte de la dépendance; on craint que si les services sont donnés trop librement, si nous sommes trop accessibles, cela finisse par coûter extrêmement cher au système. Nous constatons que c'est le contraire. Oui, il y a une adhésion rapide au départ, parce que les gens disent: « Oh, c'est formidable! » Mais, au bout du compte, la plupart des gens veulent être autonomes. Ils veulent vivre leur vie et faire ce qui leur chante. Ils ne souhaitent pas trop dépendre constamment d'un service.

Je voulais simplement dire qu'il y a quelques mythes en jeu qui sont vraiment liés à cela. Quand les gens sont traumatisés, ils essaient de se défendre contre cela, tout comme les systèmes. Nous devons travailler un peu pour déconstruire tout cela.

Blake Richards: Je comprends. C'est une excellente contribution.

Allez-y, madame Deraiche.

[Français]

Chloé Deraiche: Effectivement, la bureaucratie prend beaucoup de place. Il y aurait certainement moyen de faciliter les choses.

Dernièrement, j'ai parlé à un vétéran qui m'a dit avoir perdu beaucoup plus de frères et de sœurs d'armes depuis qu'il est revenu au Canada que quand il était en Afghanistan. En fait, le système y est pour beaucoup.

Les vétérans et les vétéranes avec lesquels nous travaillons ont souvent l'impression que les demandes qu'ils font pour obtenir les prestations auxquelles ils et elles ont droit sont sans fin. Or, ils ne devraient pas avoir à supplier qui que ce soit pour les obtenir.

La plateforme destinée à la présentation des demandes n'est pas facile à utiliser. Certaines personnes possédant des diplômes ont de la difficulté à l'utiliser. On peut donc imaginer ce que c'est pour quelqu'un dont le métier consistait à visser des boulons, par exemple. Il y aurait vraiment moyen de rendre tout le processus plus accessible et moins compliqué.

[Traduction]

Blake Richards: Monsieur Plourde, je vous en prie, allez-y.

Bruno Plourde: Croyez le vétéran quand il appelle. Pendant 23 ans, j'ai fait partie de l'infanterie ou des forces spéciales. J'ai de la difficulté à entendre mes enfants. Eh oui! On coche: besoin de prothèses auditives. Je n'ai pas besoin d'un audiologiste. Je n'ai pas besoin de formulaires médicaux interminables. J'étais artiller. J'ai été à côté d'un canon de 155 millimètres pendant 6 mois, et je tirais tous les jours. Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai mal au dos: « Oh! Surprise. »

Le vétéran a compris ce qui se passe, donc, d'emblée, les personnes responsables des soins doivent poser des questions — vérifier — et ne pas soumettre le vétéran à une IRM, à trois formulaires, à la signature de trois médecins et d'un spécialiste: « Nous verrons dans six mois si votre dos vous fait encore mal. »

● (0955)

Blake Richards: Je n'aurais pas pu mieux dire. Tout cela semble fou quand c'est dit à voix haute, mais c'est ce qui se passe.

Nous allons vous laisser conclure, monsieur Dale.

Cst Aaron Dale: L'armée est formidable. Beaucoup de gens ont vécu des expériences incroyables dans l'armée. Mais quand vient le temps de partir, c'est très triste, parce que vous n'aurez plus cette amitié. Vous ne partez pas dans les meilleures conditions. Vous êtes contrarié. Vous avez peur. Vous êtes nerveux. Vous entrez dans l'inconnu. Ensuite, il y a ce point de transition, et vous avez l'impression que vous auriez pu en faire plus. Vous auriez pu faire quelque chose de différent. Vous auriez pu avoir une meilleure expérience de ce côté-là. Vous gravissez ensuite la montagne qu'est le ministère des Anciens Combattants.

Oui, le traumatisme du sanctuaire est quelque chose de bien réel, mais nous avons besoin d'une transition chaleureuse. Six mois avant votre libération, vous devriez avoir rempli toutes vos demandes de prestations d'invalidité. Vous devriez avoir pris tous vos rendez-vous. Vous devriez simplement vous adresser à l'audiologiste militaire au lieu d'essayer d'en trouver un au hasard dans une nouvelle ville où vous n'avez jamais vécu.

Grâce à ces six mois, on peut préparer un vétéran à la réussite et lui offrir une transition chaleureuse afin qu'il y ait moins de cas de traumatisme du sanctuaire et qu'il puisse déjà recevoir toutes ses prestations. Ainsi, les vétérans n'auraient pas à gravir la montagne seuls. Ils ont tout le système militaire qui les aide.

Blake Richards: Super.

[Français]

La présidente: Je remercie chacun d'entre vous.

[Traduction]

Madame Hirtle, vous avez la parole pour cinq minutes.

Alana Hirtle: Merci, madame la présidente.

Pour revenir au Sentier, parmi vos quatre centres, je crois comprendre que celui de Dorval offre du logement. Je suis sûre que vous connaissez l'organisation VETS Canada. Elle souhaite établir un centre de traitement semblable dans ma circonscription, dans un manège militaire excédentaire à Amherst.

J'aimerais en savoir un peu plus sur vos logements. Pouvez-vous décrire comment fonctionne le logement? Est-ce temporaire? Est-ce après un traitement? Est-ce pour une plus longue durée? Commentons par là.

[Français]

Chloé Deraiche: Ce sont effectivement des appartements de transition, donc des logements temporaires. Nous travaillons avec des partenaires sur le terrain qui repèrent des vétérans en situation d'itinérance ou de grande précarité en matière de logement, par exemple dans des maisons d'hébergement pour itinérants, et qui les dirigent vers nous. Les gestionnaires de cas nous envoient aussi des vétérans ou des vétéranes qui ont besoin de logement.

Pour avoir accès à nos appartements de transition, les vétérans doivent avoir une certaine stabilité parce que nous n'offrons pas de services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 actuellement. Ce sont des appartements, et les usagers doivent donc être en mesure de faire leur épicerie et de répondre à leurs besoins. Ils doivent donc avoir une certaine autonomie.

Nous essayons d'offrir des séjours de quatre à six mois. Nous pouvons être créatifs et prolonger un peu la durée d'un séjour, si c'est nécessaire. Nos statistiques des deux dernières années montrent qu'à la fin de leur séjour, la grande majorité des usagers sont capables d'occuper un logement permanent. C'est donc vraiment intéressant. Il est donc important d'avoir une certaine stabilité.

L'histoire d'un vétéran me vient en tête. Il habitait sur une base militaire, et il avait été libéré des forces pour des raisons médicales, ce qu'il n'acceptait pas. Il était grandement en deuil du métier. Il ne pouvait pas croire qu'il avait été libéré des forces armées. Un jour, on lui a dit qu'un camion serait là le lendemain pour sortir ses meubles et qu'il fallait qu'il s'en aille. Il a donc été dirigé vers notre organisme, et il a passé un an avec nous.

Pendant ce temps, il a pu avoir des services de psychologues et avoir un accompagnement pour faire des démarches auprès d'Anciens Combattants Canada. Nous étions là, à naviguer sur la plateforme en ligne avec lui, pour voir comment ça allait se passer. Par la suite, il a pu avoir un appartement permanent. Il a aussi pu recevoir son fils à la maison. Ça a commencé par l'obtention de droits de visite, puis il a pu avoir des droits de visite la fin de semaine et, éventuellement, des visites plus longues. Par la suite, il a pu trouver un appartement plus près de la mère de son enfant, et il a pu obtenir une garde partagée.

Il y a des réussites comme ça que nous constatons annuellement. Cela fait plaisir. Nous voyons des effets positifs qui parlent d'eux-mêmes. C'est pour ça que nous continuons à faire notre travail.

Depuis cet été, nous avons aussi un intervenant en loisir dans notre maison d'hébergement. Nous voyons vraiment un apport positif. Les vétérans et les vétéranes réapprennent à avoir du plaisir. Ils réapprennent à faire de petites activités, comme aller au parc, se promener ou cuisiner dans la cuisine collective. Il s'agit de réapprendre à avoir du plaisir dans la vie.

• (1000)

[Traduction]

Alana Hirtle: Tout cela semble merveilleux. Y a-t-il une forte demande pour ces logements?

[Français]

Chloé Deraiche: Actuellement, nous avons 15 logements. Ce sont des studios, des appartements de trois pièces et demie et de quatre pièces et demie. Nos logements sont pleins. C'est un beau problème, parce qu'au début, il fallait faire connaître nos services. Maintenant, le bouche-à-oreille a fait son œuvre.

Avec le roulement, nous sommes capables d'héberger une trentaine de vétérans et de vétéranes par année.

[Traduction]

Alana Hirtle: Merci.

Un certain nombre d'entre vous ont mentionné la Légion dans leur témoignage de ce matin. Je suis une membre active de ma filiale de la Légion.

Madame Brend, d'après votre expérience, comment le soutien par les pairs aide-t-il en cas de crise ou à des fins de prévention?

Denise M. Brend: Le soutien par les pairs est l'un des moyens les plus efficaces d'aider les personnes qui ont subi un traumatisme. Comme nous l'avons déjà entendu, l'expérience vécue est quelque chose que vous ne pouvez pas vraiment apprendre. Il faut l'avoir vécu pour la partager.

Encore une fois, notre communauté de vétérans est l'une de nos plus grandes ressources pour nos vétérans. Nos recherches sont limpidées. Quand nous examinons les traitements pour les traumatismes et les efforts de prévention, le soutien par les pairs arrive en tête de liste, suivi du soutien social. Parmi les causes du traumatisme, il y a d'abord la gravité du traumatisme et ensuite l'absence de soutien social. C'est très important.

Alana Hirtle: Merci beaucoup.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Madame Deraiche, les organismes comme le vôtre sauvent des vies. D'ailleurs, je viens de me souvenir de quelque chose. Lors d'une réunion précédente, nous avons reçu le témoignage d'une vétérane qui s'appelle Marie-Noël.

Elle a remercié une certaine Chloé. A-t-elle reçu des services chez vous?

Chloé Deraiche: Je suis tenue à la confidentialité là-dessus, mais je m'appelle Chloé.

Marie-Hélène Gaudreau: Parlons des vétérans et des traumatismes sexuels subis pendant la vie militaire.

Y a-t-il une différence entre ce type de traumatisme et celui qu'on appelle « traumatisme du sanctuaire »?

Chloé Deraiche: C'est sûr que nous avons beaucoup entendu parler du fait que les femmes ayant vécu des agressions sexuelles ne pensaient pas que l'ennemi se trouvait à l'intérieur, qu'il pouvait s'agir de leurs propres confrères. C'est une réalité extrêmement difficile. Je pense qu'il faut créer des espaces où cela peut être entendu de façon sécuritaire, en se préparant en amont. Cela fait partie de notre réalité.

L'an passé, si je ne me trompe pas, 20 % de notre clientèle était composée de femmes, soit un peu plus que ce que nous voyons actuellement dans l'armée, c'est-à-dire 16 %. La grande majorité d'entre elles faisaient des demandes d'aide pour un suivi psychosocial en lien avec des agressions sexuelles. C'est effectivement une réalité importante.

Cela nous amène à devoir former nos intervenants sur cette réalité et à créer des partenariats, notamment avec les centres d'aide aux victimes d'actes criminels, ou CAVAC, et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, ou CALACS.

Cela nous pousse aussi à trouver une façon de former nos intervenants pour qu'ils puissent recevoir ces femmes sans les exposer à un risque de déclencher un traumatisme chez eux.

Nous devons nous assurer de bien accompagner ces femmes, de ne pas les victimiser à nouveau, comme cela a été mentionné. Il faut leur apporter l'aide nécessaire et utiliser le plus d'outils possible.

Il faudrait effectivement réfléchir à cela.

• (1005)

Marie-Hélène Gaudreau: Au bénéfice de notre analyste qui doit tout colliger, j'aimerais simplement vous demander de nous fournir de la documentation sur vos témoignages et de nous transmettre des recommandations. C'est extrêmement important, parce que nous allons en parler dans notre rapport.

Nous vous invitons donc à garder un lien avec nous.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

[Traduction]

De nombreuses personnes ont comparu devant nous. J'ai vraiment apprécié l'engagement d'aujourd'hui, et nos conversations.

[Français]

Nous leur en sommes reconnaissants.

[Traduction]

Monsieur La Salle, je vous remercie de votre service. Merci d'être venu aujourd'hui et de nous avoir fait part de votre point de vue et, certainement, des défis que vous avez rencontrés. Je suis vraiment désolée, mais je suis heureuse que vous soyez ici et que vous ayez pu nous en parler aujourd'hui. Je vous remercie de votre service, monsieur.

Agent Dale, j'ai été députée provinciale et sollicituse générale de l'Ontario pendant cinq ans. Je vous remercie pour ce que vous faites chaque jour, mais aussi pour les services que vous rendez à notre pays et, certainement, pour avoir remis en question notre système et l'avoir amélioré.

[Français]

Je vous remercie, M. Dale, d'avoir été parmi nous.

[Traduction]

Lieutenant-colonel Plourde, je vais dire ceci en notre nom à tous.

[Français]

Nous avons eu ici de belles conversations. Cela s'est fait avec beaucoup de candeur et avec beaucoup de transparence. Il y a eu de petits mots qui n'ont peut-être pas été trop parlementaires, mais je voudrais vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous faire part de votre histoire, d'avoir été aussi direct avec nous. Je vous remercie du service que vous avez rendu à notre pays.

Lieutenant-colonel Plourde, je vous dis un gros merci.

[Traduction]

Madame Brend, je vous remercie beaucoup du travail que vous faites. J'ai eu le plaisir de pratiquer le travail social dans mon ancienne vie et d'aider des personnes. Je vous remercie du travail que vous faites.

[Français]

Madame Deraiche, je vous remercie d'être aussi passionnée, aussi dévouée à votre travail. J'ai pu comprendre qu'il faudra absolument trouver une façon de promouvoir vos services, même si, en ce moment, votre organisme fonctionne à plein régime. Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

[Traduction]

À vous tous: la période des Fêtes approche à grands pas. Nous commençons habituellement à dire ce genre de chose à compter du 1^{er} décembre environ. Cependant, je ne vous reverrai pas, alors je vous souhaite tout ce qu'il y a de mieux.

Joyeux Noël et joyeuses Fêtes.

[Français]

Je vous souhaite une belle année 2026.

L'audition des témoins est donc terminée.

Madame Gaudreau, voulez-vous prendre la parole?

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, j'ai fait ce matin le décompte, et nous en sommes à notre dixième réunion. Lors de la dernière réunion, j'ai proposé un projet. Une autre étude s'en vient, et je pense à notre cher analyste, à qui nous voulons donner un peu de travail.

Honnêtement, pour ma part, ce que les témoins nous ont dit m'a fourni tout ce qu'il me faut. Si nous ne rédigeons pas de rapport comprenant des recommandations, continuer d'entendre des témoignages équivaldrait à de l'acharnement. Vous le sentez peut-être, je ne veux pas pleurer, mais c'est assez pour moi. J'ai lancé un cri du cœur aujourd'hui.

Je pense que nous avons tout ce qu'il faut, parce que, à chaque réunion, on répète les mêmes choses.

Il faut rédiger un rapport et y proposer des recommandations. Nous avons deux projets sur la table, dont l'un porte sur l'entrepreneuriat ou l'employabilité de nos vétérans et vétéranes, et l'autre concerne les interventions de Lifemark Health Group.

Je comprends que, dans la motion de M. Richards, il était prévu de tenir au moins 10 réunions. Or, je vous le dis, à moins que notre analyste nous dise que nous n'avons pas assez d'éléments d'information, je pense que nous avons vraiment tout ce qu'il faut pour faire quelque chose. Pour ma part, je dispose de plus d'information qu'il m'en faut.

La présidente: J'aimerais donc demander au Comité si nous acceptons la proposition de Mme Gaudreau de terminer notre étude.

• (1010)

[Traduction]

Blake Richards: De ce que je comprends, et corrigez-moi si je me trompe, la ministre sera ici mardi, et nous avons déjà des témoins — l'un d'entre eux m'a dit qu'il serait là — pour jeudi de la semaine prochaine dans le cadre de cette étude. J'avais cru comprendre que c'était la dernière réunion que nous avions prévue pour cette étude, mis à part les instructions de rédaction.

Je suggère fortement... Je ne sais pas quel mal il y aurait à avoir... Je continue de croire qu'il y a beaucoup de gens qui aimeraient raconter leur histoire. Je ne sais pas si je suis d'accord, et il semble que je ne sois pas du côté de la majorité ici, mais nous avons une réunion qui est prévue, et nous avons des témoins qui ont été convoqués, alors je recommande fortement que nous n'annulions pas la venue de ces témoins et que nous tenions cette réunion. Je pourrais certainement accepter que ce soit la conclusion, et je ne pense pas que nous devrions annuler la venue des témoins que nous avons pour la semaine prochaine.

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Je vais le répéter. Je pense que nous avons vraiment tout ce qu'il nous faut pour produire un rapport. Je recommanderais de demander aux témoins — à moins que nous ne puissions pas le faire, mais je pense que nous le pouvons — de soumettre leur discours d'ouverture à notre analyste.

J'aimerais sérieusement que nous passions au vote pour terminer notre étude. Il ne faut pas s'acharner. Il faut agir. Nous avons des études à faire. Nous pourrions passer deux ans sur le même sujet, mais je pense qu'il est temps d'agir.

Je suis très mal à l'aise à l'idée d'être obligée d'expliquer cela devant les témoins.

Pour ce qui est de l'objectif de l'étude, il comporte un volet visant à proposer des recommandations et un autre où la partisanerie entre en jeu. Vous vivez ce deuxième volet en ce moment. Ça aussi, c'est notre revers. En ce moment, il est très difficile de dire non. Il y a peut-être des témoins dont la date de comparution est prévue, et nous voulons absolument recevoir tout le monde.

Madame la présidente, j'ai conservé une liste des témoins. Ils m'ont dit que ce qui a été dit reflète exactement ce qu'ils auraient pu dire. J'invite mes collègues qui veulent agir à le faire maintenant. Il faut donc terminer cette étude.

Honnêtement, nous avons parlé de six réunions. Nous en sommes à 10. Je me rends compte que j'ai besoin de partir en congé pour le temps des Fêtes en sachant qu'un rapport sera en cours de rédaction et que nous serons déjà en train de penser à nos solutions.

Sérieusement, j'aimerais entendre ce que mes collègues ont à dire à ce sujet. Ce n'est pas parce que je ne veux plus que l'on reçoive les témoins. Je trouve ça triste de devoir leur dire de ne pas comparaître, mais ils vont très bien en comprendre la raison.

La présidente: Monsieur Tolmie, vous avez la parole.

[Traduction]

Fraser Tolmie: Je ne suis pas du tout d'accord. Je pense que ce que nous sommes en train de faire au témoin, à qui on a déjà demandé de venir, c'est de le museler. C'est le problème que nous avons avec Anciens Combattants.

Nous sommes arrivés à un compromis pour avoir suffisamment de témoins. Nous avons déjà communiqué avec eux. Le greffier a déjà communiqué avec eux.

Les museler ainsi, c'est un traumatisme du sanctuaire. Nous disons essentiellement qu'ils ne sont pas si importants que ça, que nous en avons assez entendu, que nous allons passer à autre chose et que nous allons rédiger le rapport.

C'est le problème que nous avons, et c'est le problème que nous étudions. Je trouve cela inacceptable. Nous avons trouvé un compromis. Les vétérans sont les témoins qui ont été contactés et dont la comparution est prévue. Nous devrions les entendre. Ils devraient être ici. Ils se sont préparés. Ils ont eu le courage de lever la main pour témoigner. Ils devraient être entendus.

La présidente: Monsieur Tolmie, techniquement, il me reste une minute. J'aimerais simplement m'adresser à nos témoins.

Je vous en prie, sentez-vous très à l'aise de partir. Vous n'êtes pas obligés d'assister à cette partie de notre réunion, mais vous pouvez

rester si vous le souhaitez. Je ne veux tout simplement pas que vous vous sentiez obligés de rester assis là.

Merci beaucoup.

● (1015)

[Français]

Monsieur Richards, vous avez la parole.

[Traduction]

Il vous reste 20 secondes.

Comme vous le savez, nous avons 6 réunions et nous en sommes maintenant à 10. Je comprends ce que dit M. Tolmie. Il est possible de leur demander de nous envoyer ce qu'ils ont à dire. Je veux vraiment que nous passions au vote, si possible.

Monsieur Richards, je vous en prie, allez-y.

Blake Richards: Pas de problème. Si l'intention est d'aller de l'avant, il devra assurément y avoir un vote parce que, comme M. Tolmie, je suis tout à fait en désaccord avec l'idée que des témoins qui venaient ici pour nous dire qu'ils pourraient avoir des tendances suicidaires, qui ont eu le courage de venir nous raconter leur histoire, mais à qui nous disons: « Merci, mais non merci, nous n'allons pas vous entendre. » — ce serait tout à fait inadmissible. La dernière chose que je veux, c'est que le Comité soit la cause de ce traumatisme du sanctuaire.

Je dirai cependant ceci: je crois que l'intention de Mme Gaudreau est de veiller à ce que nous obtenions un rapport. Je suis d'accord avec cette intention. Rien n'empêcherait la tenue d'une réunion supplémentaire la semaine prochaine, pour laquelle nous avons déjà prévu des témoins. D'après ce que je comprends, nous avons déjà l'intention de donner nos instructions de rédaction à la réunion suivante — le mardi ou peu importe le jour de la dernière semaine où nous serons ici —, ce qui nous permettrait tout de même de rédiger le rapport dans le même délai que s'il n'y avait pas de réunion jeudi prochain.

Je comprends l'intention et je suis d'accord avec l'intention. Je ne comprends tout simplement pas pourquoi nous annulerions la venue des témoins alors que nous aurons quand même un rapport qui pourra être rédigé pendant la pause.

Je ne peux tout simplement pas être plus en désaccord avec l'idée de dire aux témoins, qui pourraient venir ici pour nous raconter des histoires très traumatisantes qu'ils ont vécues, que nous ne voulons pas vraiment les entendre. Ce serait une erreur.

La présidente: Soyez brève, madame Wagantall. Je sais que vous souhaitez prendre la parole.

Nous passerons ensuite à Mme Gaudreau.

Cathay Wagantall: Madame Gaudreau, il s'agit d'un comportement qui ne tient pas compte des traumatismes. Nous avons invité ces gens. Nous connaissons les circonstances de leur vie. Une réunion de plus...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, je...

[Traduction]

La présidente: Madame Wagantall, vous devez d'abord vous adresser à la présidence.

Cathay Wagantall: Je suis désolée, madame la présidente. Je ne vous ferai pas perdre votre temps.

La présidente: Je ne veux pas de partisanerie... à cette réunion. Vous pouvez faire part de votre point de vue par l'intermédiaire de la présidence, madame Wagantall.

Cathay Wagantall: Non, ce n'est pas partisan. Ce sont des gens qui s'attendent à venir ici, madame la présidente. Nous en avons déjà parlé. Ils se trouvent dans une situation où nous étudions le suicide.

Vous avez entendu ce qui a été dit aujourd'hui et maintenant, il me semble tout à fait incongru que la députée suggère que nous ne poursuivions pas avec ces témoins alors qu'ils ont déjà été invités. C'est navrant...

La présidente: Je veux simplement apporter une précision, pour les gens qui regardent cela, malheureusement.

Cathay Wagantall: Ça va. Ils comprennent.

La présidente: Nous étions saisis d'une motion pour six réunions. Nous nous étions entendus sur un maximum de 10. Nous avons atteint les 10 réunions. Il y a une perspective...

[Français]

Madame Gaudreau, nous allons essayer de boucler la boucle.

Marie-Hélène Gaudreau: Je fais fi de ce que ma collègue vient de dire, parce que je venais de dire que j'étais complètement affectée par tous les témoignages entendus.

J'avais une proposition. Nous ne voulons pas traumatiser de nouveau les gens.

Avons-nous les ressources?

Il y a six témoins. S'ils peuvent venir pour une heure, ils viendront. Ça va satisfaire le désir de certains de dire que le gouvernement ne fait pas son travail.

Je suis d'accord pour dire qu'il s'agit de questions importantes. Nous voulons agir. Nous voulons un rapport, et nous voulons que ça avance.

Sommes-nous capables, avant les Fêtes, de rencontrer les témoins, d'obtenir des recommandations pour le rapport et de tenir notre rencontre prévue au calendrier avec la ministre?

La planification vous appartient, madame la présidente.

Sérieusement, je réclame des excuses, parce que je ne l'accepte pas.

[Traduction]

La présidente: Je dois dire que j'ai été extrêmement juste dans nos échanges. Je sais que je dois m'en remettre à la volonté du Comité en tant que présidente, mais lorsque cela devient plus personnel et que certaines personnes se sentent attaquées, c'est tout à fait inapproprié. Alors que nous étudions et tentons d'empêcher que des personnes soient traumatisées, c'est ce que nous faisons ici.

S'il vous plaît, je vous en conjure. Noël s'en vient. Nous avons abordé nos réunions de façon très cordiale. Je comprends qu'il y a des points de vue, mais je dirais qu'ils doivent être exprimés de façon objective. Je dis toujours au tout début de chaque réunion de s'adresser à la présidence. Il ne m'appartient pas de le supposer, mais je ne pense pas que les accusations soient la direction que nous voulons donner à notre conversation.

Il est 10 h 20.

Madame Wagantall, je vous en prie, allez-y.

• (1020)

Cathay Wagantall: Merci, madame la présidente.

Je recommande que nous poursuivions, tout simplement.

Madame la présidente, je m'adresse à vous. Veuillez m'excuser. L'idée n'était pas de provoquer de la détresse.

Ma question est la suivante: pourquoi avons-nous convoqué ces gens à une autre réunion si l'intention des personnes ici présentes était de ne pas tenir une autre réunion? Je suis quelque peu perplexe. Dans ces circonstances, nous devons maintenant nous excuser auprès de ces gens. Voilà tout.

Je recommande que nous passions simplement au vote.

La présidente: La question a du mérite, madame Wagantall.

Compte tenu de la façon dont une motion est présentée, j'ai l'obligation, en tant que présidente, de veiller à ce que des personnes puissent comparaître devant nous. Nous pourrions continuer ainsi jusqu'en juin ou en septembre de l'année prochaine. Quand les 10 réunions sont atteintes, la pratique veut que l'on procède à un examen. Il ne s'agit pas de minimiser l'importance de toute autre personne qui pourrait envisager de témoigner.

Je dois m'excuser auprès de toutes les personnes qui ont peut-être choisi de venir témoigner devant nous. Ce que je dirais à chacune d'entre elles, c'est qu'elles peuvent envoyer des documents — le mémoire et les renseignements qu'elles souhaitent communiquer — et que nous en tiendrons compte, ce qui a toujours été une pratique exemplaire.

Je suis encore en train de parcourir la liste.

Monsieur Richards, je vous en prie, allez-y.

Blake Richards: Je demanderais à tous les députés autour de cette table aujourd'hui de se rappeler pourquoi nous sommes ici. Nous sommes ici pour servir les vétérans que nous représentons au Comité et pour formuler des recommandations afin de nous assurer que nous faisons ce qu'il faut pour eux.

Je ne crois pas du tout que Mme Gaudreau fait preuve de mauvaise volonté. Je pense que son intention est de veiller à ce que nous obtenions un rapport, et je suis d'accord avec cette intention. Il est important que nous entendions les vétérans, mais il est aussi important que nous formulions des recommandations pour pouvoir agir.

Je tiens à souligner qu'il n'y a rien qui empêcherait ou qui ralentirait la tenue de cette réunion supplémentaire prévue, si je ne m'abuse, le 4 décembre. Je crois comprendre que nous avons l'intention de donner des instructions de rédaction à la réunion suivante. Nous pouvons commencer le rapport tout aussi rapidement et entendre quand même ces témoins.

Je veux que ce soit bien clair: ces gens ont déjà été convoqués. Ce n'est pas comme si nous décidions d'ajouter des réunions. La motion prévoyait un minimum de 10 réunions. On déciderait donc d'en tenir une onzième. En fait, il ne s'agit pas d'en ajouter une onzième, mais de maintenir une réunion qui était déjà prévue et pour laquelle des témoins, y compris des vétérans qui ont vécu des expériences traumatisantes... Je ne comprends tout simplement pas comment quelqu'un pourrait suggérer que nous appelions un témoin qui est un vétéran et qui a vécu une expérience traumatisante pour lui dire que nous voulions l'entendre, mais que nous avons changé d'idée.

La présidente: Monsieur Richards, je n'ai pas les ressources de cet endroit.

Comme je l'ai dit, monsieur Richards, je comprends votre point de vue.

Blake Richards: Je ne sais pas ce que cela ferait à un vétéran. Je veux simplement...

La présidente: Nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Je vais suspendre la séance pendant une minute pour permettre à nos témoins de quitter la salle.

• (1020) _____ (Pause) _____

• (1025)

[Français]

La présidente: Nous reprenons la séance.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Il y a plusieurs points à considérer.

Nous n'avons pas eu la chance d'avoir une discussion au préalable sur le nombre de réunions. Selon le greffier, les témoins avaient déjà reçu les consignes pour ce qui est de venir au Comité. C'est un point très important.

Nous avons besoin d'avoir des recommandations pour rédiger notre rapport. Nous avons la possibilité de réduire le nombre de réunions de deux à une. Cela nous permettrait quand même d'entendre les témoignages et de faire le tour de la question. Selon moi, il est extrêmement important d'avoir les recommandations et de prévoir déjà les prochaines études.

Je suis à l'aise avec ça. Je propose que nous acceptions de recevoir les témoins qui voulaient venir au Comité dans un bloc d'une heure, qu'ils soient quatre, cinq ou six. Ensuite, nous pourrions préparer les travaux du Comité.

• (1030)

La présidente: D'accord.

Selon ce que je comprends, madame Gaudreau, vous proposez de prévoir une heure pour recevoir les témoins.

Ce que j'ai entendu de la part de certains membres du Comité, c'est que nous voulons écouter ce qu'ils ont à dire.

[Traduction]

Notre objectif est de les faire venir et de leur donner la parole pendant cinq minutes. Je pense que c'est ce que j'entends. Nous voulons vraiment entendre leurs préoccupations, leurs propositions, leurs recommandations et leurs histoires, ce qui est tout à fait justifié.

Je veux m'assurer de bien comprendre, madame Gaudreau. Vous proposez que nous utilisions une heure pour entendre les témoins. Encore une fois, des témoins ont été convoqués. Malheureusement, il arrive que certains ne puissent pas être présents. Il y a des gens qui vont venir. Ce ne sont pas tous des vétérans, mais il est important d'entendre le point de vue des personnes que nous avons rejointes.

[Français]

Madame Gaudreau, vous proposez que nous tenions une rencontre d'une heure le 4 décembre.

Est-ce bien cela?

Marie-Hélène Gaudreau: Je propose de tenir une rencontre d'une heure pour recevoir les témoins. Si cinq témoins comparaitraient, cela fera 25 minutes. S'ils dépassent l'heure prévue, ils la dépasseront. Je propose d'utiliser un bloc d'une heure pour entendre les témoignages, et je propose de faire un seul tour de questions. C'est tout. Je propose de le faire en une heure.

[Traduction]

La présidente: Sommes-nous d'accord?

Nous devons partir. Je n'ai plus de ressources.

Allez-y, monsieur Richards.

Blake Richards: En guise de compromis, je suis généralement d'accord avec cela. Je pense qu'il est important que les témoins puissent s'exprimer. La seule chose que j'ajouterais, c'est que si, pour une raison ou une autre, les témoignages prennent beaucoup de temps, je voudrais m'assurer que, si nous devons prendre un peu plus d'une heure pour une série de questions... Nous avons besoin d'au moins une série de questions. C'est tout ce que je dirais.

La présidente: C'est exactement ce que Mme Gaudreau a demandé, alors vous êtes d'accord?

Blake Richards: En général, oui.

[Français]

La présidente: Est-ce que tout le monde est d'accord?

[Traduction]

Monsieur Casey, je vous en prie, allez-y.

Sean Casey: Le reste de la réunion serait consacré aux instructions de rédaction?

[Français]

La présidente: L'analyste me dit que c'est possible.

[Traduction]

Oui, nous pourrions commencer à rédiger les instructions au cours de la deuxième heure, disons, en fonction de la façon dont se déroulera la première série de questions.

Parfait.

Sean Casey: Je me sens obligé de dire ceci. Je pense que nous devrions pouvoir nous faire confiance les uns les autres quand nous donnons notre parole dans cette enceinte. Je pense également que lorsque les listes de témoins sont soumises, on établit un ordre de priorité — tous les témoins des conservateurs, qui étaient les premiers dans l'ordre de priorité, ont été entendus.

Merci.

La présidente: En fait, il y avait une approche très déséquilibrée cette fois-ci, mais nous voulions vraiment nous assurer non seulement d'atteindre nos 40 %, mais aussi de dépasser...

D'accord, notre prochaine réunion aura donc lieu le mardi 2 décembre. Nous nous réunirons pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (B) 2025-2026. La ministre des Anciens Combattants et des fonctionnaires du ministère des Anciens Combattants

se joindront à nous. Le 4 décembre, nous utiliserons notre première heure, plus ou moins, pour eux, et notre deuxième heure pour les instructions de rédaction.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>